

RENÉ VERRIER

PETITE
HISTOIRE D'AURIOL

illustrée de

6 DESSINS DE M. PAUL PIERREL

ET DE 2 CARTES



Édité par la
Société des Amis de l'Instruction Laïque
d'Auriol

1936

RENÉ VERRIER

PETITE
HISTOIRE D'AURIOL

illustrée de

6 DESSINS DE M. PAUL PIERREL

ET DE 2 CARTES



Edité par la
Société des Amis de l'Instruction Laïque
d'Auriol

1936

L'ANTIQUITÉ

1. La Terre avant l'Homme

La région d'Auriol a pris son aspect actuel à l'époque tertiaire. A la première période (éocène) se sont dressées les chaînes de montagnes. A la seconde (oligocène) s'étendait au centre une vaste lagune avec un bras qui se détachait vers le nord-est et qui recouvrait toute notre vallée. A la troisième période (miocène) le bras de la lagune s'assécha et fit place d'abord à une chaîne de lacs, puis à un véritable fleuve, ancêtre de l'Huveaune, qui descendait des basses Alpes et qui allait se jeter dans la mer à Carry.

2. L'Homme avant l'Histoire

Le premier âge de la pierre (paléolithique) est celui de sauvages chasseurs et pêcheurs. Les sauvages, de type nègre, occupaient à l'époque glaciaire les grottes des Bausses Rousses, à côté de Menton. Leurs outils et leurs armes étaient en pierre taillée. Sauf à Menton, on les soupçonne en Provence, mais on ne retrouve pas leur trace.

Les ancêtres d'avant l'histoire qui nous sont connus ont laissé des traces de leurs techniques. Les documents découverts appartiennent à trois périodes industrielles successives : pierre polie, cuivre, bronze.

La Civilisation néolithique. — L'industrie de la pierre polie a pu commencer au 10^e millénaire. Au 7^e millénaire ont pu apparaître les céréales et la culture, et la poterie. La première semence de blé et la première technique agricole furent introduites par des navigateurs venus de l'Orient. La première charrue était un simple tibia de bœuf coupé en biseau.

Grands ateliers néolithiques et énéolithiques du voisinage : Sainte-Catherine-de-Trets (couteaux); La Bastidonne-de-Trets (perçoirs).

font des Duccanoux

X *Les Grottes des Infernets.* — Ce sont les plus beaux habitats néolithiques du voisinage. Il y en a trois qui s'ouvrent vers l'est, sous la crête de la colline, sur le côté ouest du vallon. La grotte centrale a 20 mètres de large, 4 ou 5 mètres de haut à l'entrée, et 160 mètres de profondeur.

Autres grottes néolithiques voisines: Baume du Tonneau (La Bourine) - de Lascours - B. Lan (Roquevaire) - B. Saint-Clair (Gémenos). - Abris en plein air: ravin des Bosqs - Tufs de Saint-Zacharie et de Joux.

Gaulois

Les populations néolithiques. — La petite grotte sépulcrale au-dessus des trois grottes des Infernets cachait une tombe recouverte d'une grosse dalle. On en a retiré deux crânes en 1895. On aurait pu en tirer des renseignements précis sur nos populations néolithiques. Malheureusement, le Dr Long a disposé des deux crânes avant que les spécialistes eussent pu les voir.

La religion néolithique. — Les stèles de Trets sont des idoles de ces temps anciens. Elles rappellent un culte qui a été universel en Europe. Elles représentent en effet la Terre-Mère. C'est peut-être cette Terre-Mère qui est devenue, par la suite, la Mère, ou plutôt les Mères, nymphes des sources Ligures et Gauloises.

La Civilisation du Cuivre. — L'industrie du cuivre s'étend de 3.000 à 2.000. L'influence orientale se manifeste ici aussi, par le commerce. Le poignard chypriote en cuivre, trouvé sur le mont Bassan, a été apporté vers 2.500.

La Civilisation du Bronze. — L'industrie du bronze s'étend de 2.000 à 400 environ. A cette époque apparaît la domestication des animaux. A la Sérignane a été découvert un véritable cimetière d'une tribu de l'âge du bronze. Il y avait là au moins 18 tombeaux et chacun d'eux contenait 2 vases et un tranchet en bronze. On pense que ces hommes étaient des bergers et qu'à cette époque reculée on avait commencé de paître et de tondre des moutons sur nos collines.

Les Ligures. — Le peuple de l'âge du bronze a un nom : c'est le peuple des Ligures. Il était organisé en clans ou tribus. Les Ligures adoraient les Mères, c'est-à-dire les déesses des sources. Il y avait les Mères de l'Almaha, qui était l'Aups. Il

y avait les Mères de l'Ubelna, qui était l'Huveaune. Le culte des Mères s'est conservé jusqu'à l'époque romaine.

La tribu des Comanes. — Mille ans passent, deux mille ans ou presque. Les Ligures de Provence sont divisés en 10 tribus. La tribu des Comanes a son domaine dans la vallée de l'Huveaune. C'est une population encore barbare.

La république Grecque de Marseille (600). — Là-bas, en Orient, les Grecs sont à présent les savants, les artistes, les navigateurs. En l'an 600 avant notre ère, un marin Grec, abordé au Lacydon, épouse la fille du roi des Comanes et fonde Marseille.

L'influence Grecque. — A partir de la fondation de Marseille, la vallée de l'Huveaune subit de plus en plus l'influence Grecque. Les Grecs enseignèrent aux indigènes à planter l'olivier et à greffer la vigne.

Le trésor des Barres. — L'un des cultivateurs de l'époque, entre 480 et 460, cacha un jour ses économies dans un champ du quartier des Barres. Elles se composaient de 2.130 pièces d'argent placées dans une marmite de terre. Le propriétaire mourut-il à l'improviste ? Le fait est que son magot resta enfoui jusqu'en 1867.

Les Gaulois (400). — Vers 400, les Gaulois arrivent en Provence. Ils s'amalgament avec les Ligures. Au lieu de petites tribus, il se forme dans l'arrière-pays une peuplade : les Salyens, qui s'étendent depuis le Var jusqu'au Rhône. La vallée de l'Huveaune continue d'être suivie par les marchands grecs.

3. L'Epoque Romaine

La civitas et le pagus. — Les Romains avaient donné depuis un siècle la vallée de l'Huveaune à Marseille. Mais Marseille était entrée dans le parti de Pompée contre César. César vainqueur fonda la colonie d'Arles (46 av. J.-C.) et il lui donna presque tout le domaine de Marseille. La Gaule romaine comptait 60 cités subdivisées en 305 cantons. La vallée de l'Huveaune presque entière faisait partie de la cité d'Arles (*civitas*) et du canton de Lucretius (*pagus*). Le canton, constitué justement par

la vallée de l'Huveaune, était gallo-romain au sud et dans son centre principal de Gargaria (St-Jean de Garguier). Il était plutôt romain au nord, dans notre terroir. La population gauloise se conservait donc, et aussi la civilisation gauloise, malgré de grandes transformations.

Survivances de la religion naturiste indigène. — La religion indigène s'est conservée. Les Nymphes de l'Huveaune, ou plutôt les Mères, avaient un sanctuaire à la Moricaude et nous voyons là l'adoption par un Romain de divinités dont l'existence remontait à des millénaires. Bélénus, le dieu Gaulois du soleil, avait un temple à Gréasque.

L'origine Romaine d'Auriol. — Les inscriptions latines sont nombreuses aussi dans la haute vallée de l'Huveaune. L'ancien fief d'Auriol en a donné 30. Camille Jullian, qui admet l'origine romaine d'Auriol, ajoute : « Je ne pense pas toutefois qu'il y eût là une ville, ni même une bourgade. La vallée était plutôt occupée par un certain nombre de grandes villas, appartenant aux plus riches citoyens (d'Arles), d'Aix, et de Marseille ».

Les forts (Castella). — A l'époque romaine, le bassin supérieur de l'Huveaune était contrôlé par un système très complet de *castella*, au nombre de 7, qui a été reconstitué par M. de Gérin-Ricard. Il y en avait un sur le pic de Regagnas, au nord de la vallée, un sur le Baou-Rouge, au sud. Il reste deux murs de défense, de 40 mètres et de 130 mètres de long, sur ce dernier pic.

La zone des fermes romaines. — Les grandes fermes (*villae rusticae*) sont l'aspect essentiel du paysage romain dans notre terroir. La carte en a été revue et complétée par M. de Gérin-Ricard qui en compte 13 dans la haute vallée de l'Huveaune et 7 dans la vallée du Merlançon.

Vallée de l'Huveaune: Savard - Saint-Zacharie - Camp d'Aga - Encouron - La Moricaude - Aurengue - Saint-Pierre - Auriol - Lasa (Roquevaire) - Saint-Estève - Cernand (Lascours) - L'Antique (id.) - Riou. — Vallée du Merlançon: Coutran - Pinchinier - Escassiers (La Bourine) - Solobie (Peypin) - Valdonne - Belcodène - Saint-Savournin.

Le temple de Jupiter Capitolin. — La villa de Saint-Zacharie a été occupée par Sextus Attius Atticus et ses descendants. C'étaient de purs Romains de la cité d'Aix. Jupiter Capitolin,

le dieu officiel des Romains, avait un sanctuaire à la villa Attia, dont nous avons conservé l'autel.

La villa Annia. — La villa qui a précédé sur notre colline le château d'Auriol nous a été révélée par deux inscriptions retrouvées dans les décombres de château. L'une d'elles est dédiée par l'esclave Alphios au Génie de ses deux maîtres, Annus Macer et Annus Licinianus, sans doute en reconnaissance de son affranchissement.

La villa d'Aurengue. — Observons les ruines de celle-ci en les prenant pour exemple. Le bâtiment, qui s'allongeait de l'est à l'ouest, mesurait 17 mètres sur 6 mètres. La partie ouest était l'habitation du maître et des esclaves, la partie est le magasin, grenier et cellier. La magasin occupait le tiers du bâtiment et se trouvait à 1 m. 50 au-dessous du niveau des appartements. Sur le sol de terre battue, se trouvaient plusieurs jarres (*dolia*) d'un diamètre de 0 m. 50, toutes écrasées, sauf une qui était intacte, avec son couvercle de plomb. L'habitation a livré des fragments de décoration élégante : petite lionne en marbre, mollet de statuette en marbre, fragment de dalle sculptée. On y a trouvé également des monnaies et une petite balance romaine en bronze d'une capacité de 3 à 10 livres.

La fin de l'exploitation romaine. — Les fermes romaines du terroir ont eu à peu près toutes le même commencement et la même fin, ainsi que l'indiquent déjà les monnaies romaines nombreuses qu'on y recueille. Elles s'établirent la plupart au I^{er} ou II^e siècle et prirent fin tragiquement au IV^e ou V^e. Les traces fréquentes d'incendie sont édifiantes. Les envahisseurs barbares ne furent peut-être pas les auteurs directs des incendies. Les bandits eux aussi profitaient de l'anarchie. Vers l'an 500, le propriétaire de la villa d'Aurengue eut ainsi sa ferme incendiée. Il s'entêta à y retourner pour en sauver ce qu'il pouvait et il y trouva la mort. Sa femme lui fit faire sur place un tombeau et une épitaphe en vers sur marbre. L'épitaphe, reconstituée par Camille Jullian, peut se traduire ainsi :

Il tomba frappé par des ennemis indignes et par le feu,
Pendant qu'il voulait, le malheureux, dompter les flammes dévorantes,
Et tenter une espérance vaine, en oubliant les siens:
Voyageur, respecte ici les larmes de sa malheureuse épouse.

La cité et la ferme se transforment. — L'ancien monde disparaît, et, sur les traces mêmes des Romains, peu à peu apparaît

un nouveau monde. Les cités se transforment en diocèses. Les *villae* deviennent soit des églises fortifiées, comme Saint-Zacharie ou Saint-Pierre, soit des châteaux-forts comme Auriol.

4. L'Epoque Franque

Les invasions. — La Provence subit en 60 ans la loi de 4 peuples : les Wisigoths, les Burgondes, les Ostrogoths, les Francs (480-536).

Le Christianisme. — L'église ne conserve qu'une lueur, et bien pâle, de la civilisation romaine. Il exista, peut-être au VI^e siècle, des chapelles à Belcodène et à Saint-Zacharie : la première nous a laissé une inscription carolingienne, la seconde l'autel antique de Jupiter qu'elle avait transformé en autel chrétien.

L'église Saint-Pierre. — L'église qui existait il y a moins d'un siècle au quartier Saint-Pierre, à 2 kilomètres d'Auriol, était plus ancienne encore, car elle remontait au début du V^e siècle. A l'époque, on voyait au fond de l'église une ouverture conduisant par 4 ou 5 marches à une crypte à demi souterraine. Au-dessus de la crypte se trouvait une plate-forme très épaisse où l'on accédait par un double perron, et au centre de laquelle se trouvait autrefois le maître-autel.

L'autel de Saint-Pierre. — Au moment de la démolition, on a trouvé, dans l'épaisseur de cette plate-forme, un autel légèrement mutilé, prisonnier depuis des siècles et qu'on a dégagé et mis au jour. Cet autel est sans doute celui de la primitive église. Il est extrêmement ancien et de la même facture que l'autel primitif de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, fondée par Saint-Cassien entre 404 et 411. C'est un des rares monuments de l'art chrétien primitif.

L'influence de la première abbaye de Saint-Victor. — L'identité de l'autel de Saint-Pierre et de l'autel de Saint-Victor permet de se demander si la première église n'a pas été fondée par la seconde, si les disciples de Saint-Cassien n'ont pas exercé une influence directe dans notre vallée.

La fin des églises primitives. — Les églises primitives tombèrent cependant bientôt sous les coups de nouveaux envahisseurs, les Maures et les Normands.

LA FÉODALITÉ

5. Les Seigneurs au Moyen-Age

La féodalité. — La féodalité fait son apparition en Provence au même moment et pour les mêmes raisons que dans le nord. Le pouvoir central est faible. Les incursions des barbares sont continuelles. Les fiefs sont une réaction spontanée de la force contre la force. La Provence endure pendant un siècle (890 à 983) des souffrances moûtes à cause de l'occupation par les Maures, ou Sarrasins, de la région que nous appelons encore les Monts des Maures.

Le premier baron de Trets, seigneur suzerain d'Auriol (950). — Le roi Conrad le Pacifique régnait au X^e siècle sur tout le bassin de la Saône et du Rhône. Ce fut lui probablement qui créa le premier comte de Provence et le premier vicomte de Marseille. Le 18 août 950, il érigea en fief en faveur d'Arlulfe, vicomte de Marseille, le domaine de Trets, avec la tour et tout ce qui en dépendait. La limite sud du fief était la vallée de Reston, c'est-à-dire la haute vallée de l'Huveaune. Arlulfe, vicomte de Marseille et seigneur de Trets, fut ainsi le premier seigneur de notre terroir.

L'expulsion des Maures (983). — Guillaume, comte de Provence, devait attacher son nom à la libération du territoire provençal. Il remporta sur les Maures une victoire décisive en 983. Ce fut un soulagement universel. On n'appela plus le comte que le Vainqueur des Sarrasins et le Père de la Patrie. Les derniers Maures furent anéantis dans leur repaire.

Le premier seigneur de Reillane, seigneur vassal d'Auriol. — Le comte de Provence, après cette campagne, s'occupa de reconstituer les domaines démembrés et déserts. Il érigea en fief le domaine d'Auriol au profit de Boniface de Reillane, un de ses premiers officiers. Boniface de Reillane était le fils de Lambert

Zacharie a des droits dans 6 moulins. Nombre de donateurs pieux sont dès lors des spéculateurs avisés : en sacrifiant une fraction, souvent restreinte, de leur patrimoine, ils assurent la remise en valeur de leurs terres.

La maison de Reillane s'affaiblit. — L'affaiblissement de la famille de Reillane est inévitable. Les donations pieuses ont amoindri son patrimoine. Tantôt la seigneurie est commune à de nombreux frères et sœurs, jusqu'à 4 ou 5, et tantôt le fief déjà réduit se fractionne. Des châteaux nouveaux s'élèvent à l'est et à l'ouest : Roquevaire (vers 1155), Peypin (vers 1177), Orgnon, Savard. Les nobles lignées s'éteignent d'ailleurs bientôt sans descendance masculine. Trets, Reillane et Roquevaire se relèvent par des mariages, mais en perdant leurs noms. Les Trets s'appellent d'Agout ; les Reillane, d'Esparron ; les Roquevaire, de Flotte.

La Maison du monastère s'élève (1228). — Le seigneur de souche guerrière s'abaisse et le seigneur de souche ecclésiastique s'élève. Ils ont tous deux leur maison sur ce rocher de 50 mètres qui se dresse au milieu d'Auriol ; mais la plate-forme est étroite et les maisons s'en ressentent. Au XI^e siècle, le monastère a acquis une simple « salle » seigneuriale (charte 58). Au XII^e, il a auprès sa chapelle particulière. Au début du XIII^e, la *Crota* tient de la maison et de la tour. La maison de Brémond d'Auriol n'est séparée de la *Crota* de Bonfils, abbé de Saint-Victor, que par un mur mitoyen. Le seigneur donne alors à l'abbé ou à son prieur l'autorisation d'abattre ledit mur pour élever ou exhausser la *Crota*, à charge de sauvegarder le toit et la terrasse de sa propre maison et de reconstruire le mur (charte 951).

L'abbé met Auriol dans sa mense (1286). — L'abbé qui dédaignait d'être seigneur foncier abandonnait jusqu'ici Auriol à la mense du monastère, propriété collective. A présent que les perspectives s'ouvrent de se substituer aux seigneurs hauts-justiciers, l'abbé obtient du pape Jean XX qu'Auriol soit transféré dans sa mense personnelle. L'ambition de l'abbé se développera à présent sans obstacle.

Le fortalicium d'Auriol au début du XIV^e siècle. — Le *fortalicium*, mi-maison seigneuriale et mi-forteresse, a au XIV^e siècle toute son extension. Il nous est connu par deux inventaires détaillés de 1305 et de 1339. Le premier mentionne une tour, le

second en indique deux : la tour supérieure (*turris superiori vignerii*) et la tour neuve (*turris nove subtrema*). L'édifice semble consister essentiellement dans ces deux tours et ses 20 ou 30 salles semblent s'y superposer sur 3 ou 4 étages. L'abbé a sa chambre avec sa garde-robe, sa salle-à-manger et son office. Le secrétaire et les compagnons de l'abbé sont à l'étage au-dessus. Le personnel sédentaire a pour chef le moine gouverneur et recteur : il a sa chambre et son alcôve. Et voici enfin la chambre des chapelains, la chambre des écuyers, la chambre des serviteurs. La chambre de l'abbé renferme 21 pièces d'argenterie et d'orfèvrerie. La chapelle privée, scignée aussi, a sa bibliothèque de 11 volumes manuscrits, notamment des Constitutions anciennes et un texte ancien des Évangiles.

L'exploitation rurale au début du XIV^e siècle. — Les moines ne sont que quelques-uns. Leur rôle est de percevoir. Ce sont leurs fermiers et leurs serfs qui labourent. Et les produits de la terre s'emmagasinent dans les sous-sols sous la double protection du *fortalicium* et de la chapelle. L'abbé sortant laisse après lui de riches réserves.

État de 1359 : 24 jambons, 5 quartiers de porc, 3 quartiers de bœuf, 1 baril de sardines salées et 2 jarres d'huile à la boucherie. — 80 millerolles de bon vin pur, 20 de vin coupé, 1 de vin cuit, et 1 jarre de vinaigre au grand cellier. — 707 setiers de froment, 65 d'orge, 112 d'avoine, 10 de gesse, et 3 de carottes au grenier et aux 2 moulins (à Saint-Pierre et à Joux). — 36 pores à la porcherie, 4 bœufs de labour avec 2 charrues à l'étable, 1 mulet et 1 âne de selle à l'écurie. — Ajoutons les 31 setiers de blé entreposés à Orgnon, les 60 jarres d'huile à La Ciotat.

La puissance de l'abbé au XIV^e siècle. — L'abbé de Saint-Victor est alors un prince de l'église : il administre une centaine de possessions dans les pays de langue d'oc. C'est Etienne de Clapiers qui détient l'Abbatial de 1348 à 1379 et sous qui s'accomplissent des négociations décisives. Mais le premier rôle est tenu par Guillaume de Grimoard de Grisac, hobereau lozérois qui s'est formé à l'école de la diplomatie pontificale. Il a occupé un an l'abbatiale de Saint-Victor (1361-1362) mais, élu pape sous le nom d'Urbain V, il prendra en mains les intérêts matériels de son ci-devant fief et leur fera faire des progrès inattendus.

Partage et absorption de la seigneurie suzeraine par l'abbé

de Saint-Victor (1285-1397). — Le monastère avait pensé saisir, dès le XI^e siècle, un fragment de la seigneurie suzeraine d'Auriol : Guillaume III le jeune, vicomte de Marseille, lui avait légué la moitié de sa part comtale (charte 757). Le partage du vicomté s'était opéré depuis, en 1212, entre la famille des Baux (barons d'Aubagne) et la famille des vicomtes (barons de Trets). C'est ainsi qu'on voit le chevalier Pierre Brémond faire deux fois hommage pour ses biens d'Auriol et de Peypin : en 1308 à Hugues de Baux, comte d'Avellin ; en 1321 à Raymond III d'Agout, seigneur de Trets. L'abbé de Saint-Victor, usant de l'appui financier du pape s'emploie pendant un siècle au rachat successif de toutes les fractions de la suzeraineté.

L'abbé acquit les droits de Bérenger II de Trets et de sa femme en 1285, la portion domaniale des seigneurs de Trets en 1363, les droits et juridictions de Raymond II des Baux en 1365. A ce moment, il avait la suzeraineté totale sur une moitié, et sur l'autre moitié la suzeraineté indivise avec Raymond IV, dernier baron de Trets de la maison d'Agout. L'abbé racheta en 1397 à Isabelle, fille de Raymond IV, cette dernière portion, ce qui l'instituait seul et unique seigneur haut-justicier ou seigneur suzerain d'Auriol. L'arrière-fief seul restait à la famille d'Esparron, suite de la famille de Reillane, à concurrence du tiers ou de la moitié.

L'abbé est reconnu Seigneur majeur par la reine Jeanne (1364-1367). — Le pape et la reine Jeanne avaient négocié eux aussi, et la négociation dut être laborieuse, car elle dura 3 ans et demanda 6 actes successifs. Il faut dire qu'elle portait sur 9 seigneuries : Nans, Orgnon, Auriol, Saint-Zacharie, Aups, Ceyreste, La Cadière, Six-Fours, Belgentier. La reine heureusement était à cours d'argent et elle voulait de plus que l'abbé renoncât à ses soi-disants droits sur Marseille. Il fut finalement dit que l'abbé porterait le titre de seigneur majeur et qu'il n'aurait d'autre seigneur lui-même que le comte de Provence. Il aurait des droits de juridiction accrus : cas royaux, appels en premier ressort, *mere et mixte impere*. Il devrait par contre, au comte de Provence : l'albergue ou gîte, la cavalcade ou assistance militaire, le serment de fidélité et l'hommage.

Le moulin de Redon, dernier lien avec Trets. — Le dernier souvenir de l'ancien lien avec Trets fut l'existence d'un moulin appartenant à la communauté de Trets au quartier du Moulin de Redon. L'abbé et la communauté de Trets s'en reconnurent

respectivement la seigneurie et la possession en 1566. Trets affermaient encore ce moulin en 1688. Il n'existait plus en 1800.

Les derniers abbés réguliers (XV^e siècle). — L'ordre des Bénédictins conserva encore un siècle la jouissance de l'abbaye de Saint-Victor et ses fiefs si ingénieusement acquis. Les abbés venaient volontiers villégiaturer dans le *fortalicium* d'Auriol. Ils aimaient son confort et le charme de sa vallée. Pierre Flamenec, par exemple, qui participa au concile de Pise. Cet abbé mourut à Auriol le 17 janvier 1424.

6. Le Peuple au Moyen-Age

La condition des personnes. — Il y avait deux sortes de paysans au Moyen-Age : les tenanciers libres et les serfs ou assimilés. Au XIII^e siècle encore, le servage subsistait sur de nombreux points. Les impôts seigneuriaux se composaient surtout de la taille ou impôt en argent, de la tasque ou impôt en nature, fixé au treizain ou au vingtain, et enfin des corvées. La corvée de curage des canaux et des béals subsista jusqu'au XVI^e siècle.

Le hameau primitif : Le Pujol (814). — L'agglomération la plus anciennement citée est le Pujol situé, comme son nom l'indique, sur un petit mamelon, entre l'Huveaune et le Vède. Il existait sous Charlemagne. Son église était la primitive église Saint-Pierre et, pour se rendre du hameau à l'église, on traversait l'Huveaune au pont Guyon, dont il y avait encore des traces en 1789.

La naissance d'Auriol : la villa (984) et le castrum (1001). — Les chartes citent pour la première fois la *villa* d'Auriol en 984, le *castrum* d'Auriol en 1001 (chartes 70 et 69). A la première date, il existait donc un village ouvert ; à la seconde, soit un château-fort, soit un village fermé de murs et fortifié. J.-L. Bargès disait que les termes *villa* et *castrum* indiquaient l'opposition de la ville haute fermée et de la ville basse ouverte.

Le peuplement primitif. — La colline rocheuse où se perchait le village primitif offrait, avec ses gradins successifs, et son altitude de 50 mètres, une sécurité précieuse. Ce fut, selon toute apparence, au temps des Maures, que se réunit ici toute la

population disséminée dans les fermes. On y trouvait à présent des tenanciers libres attirés par des promesses de franchises, et des serfs du seigneur et de l'abbé. Auriol se peuple et le Pujol n'est plus que le hameau campagnard.

L'église paroissiale primitive (1065). — Le nouveau village sent immédiatement la nécessité d'avoir une église à lui, et plus proche. L'église Sainte-Marie est citée en 1065 (charte 67). Ce devait être une très modeste chapelle, sise au même endroit que l'église actuelle. En 1135 on citera 3 sanctuaires : Saint-Pierre d'Auriol, la paroisse, et la chapelle du château. Saint-Pierre n'est plus non plus que la succursale campagnarde.

Le vicomté et la viguerie. — Le comté de Provence est divisé au Moyen-Age en vicomtés et subdivisé en vigueries. Le village naissant d'Auriol était une enclave du vicomté de Marseille dans le vicomté d'Aix et faisait partie subsidiairement de la viguerie de Trets.

L'établissement des Communes en Provence. — Le mouvement communal en Provence se fit de bonne heure et pacifiquement, mais il y eut des exceptions. Les Communes naquirent, dit-on, dès que les anciens serfs des moines furent devenus censitaires ou fermiers perpétuels de l'abbaye. Il n'y a pourtant rien de sûr pour Auriol avant le XIV^e siècle. La puissante Commune de Marseille, d'autre part, montrait seulement au XIII^e siècle combien sa lutte pour son indépendance était dure contre la coalition des intérêts matériels représentée par l'abbaye de Saint-Victor et par les vicomtes.

Incursions des Marseillais dans le prieuré d'Auriol (1229-1233). — Au printemps 1229, les Marseillais saccagèrent divers domaines de l'abbaye, détournèrent les eaux, comblèrent les béals, entravèrent le transport du blé et l'exercice des privilèges judiciaires. Ils furent condamnés l'année d'après à rembourser le prieur de Saint-Zacharie et, pour rupture de paix et dommages causés aux maisons, aux biens et aux hommes du monastère, à savoir aux hommes des châteaux des Pennes, de Peynier, et d'Auriol, à payer une indemnité de 100 marcs d'argent pour les maisons et 500 marcs pour les hommes. La trêve fut signée à Entremont. Mais elle fut encore rompue par des particuliers : 8 partisans du comte de Toulouse, allié des Marseillais, s'emparèrent du soldat Hugues de Gabriès qu'ils emprisonnèrent dans le château d'Auriol et condamnèrent à l'amende.

Empiètements de l'abbé sur ses vassaux (1343). — Au XIV^e siècle, la ville et la Commune d'Auriol vont occuper enfin leur place modeste, mais curieuse, dans l'histoire. Mais la paix ne régna pas plus que dans les siècles précédents. A cette époque, les suzerains et les vassaux s'entendaient mal et les villageois devaient en subir les contre-coups. Les troupeaux de l'abbé faisaient des dégâts chez les coseigneurs et les banniers des coseigneurs ripostaient par la saisie de quelques bœufs et de quelques moutons, puis par une attaque brusquée à Aups où ils s'emparaient de 35 bêtes. D'où un procès, procès où l'abbé de Saint-Victor était soutenu par Hugues de Baux, suivant les traditions.

Méfaits de Raymond II des Baux et des Grandes Compagnies (1357). — Le pays subissait encore plus le contre-coup de la guerre de Cent-Ans. Les Grandes Compagnies, moitié soldats, moitié bandits, y font des incursions dévastatrices entre 1357 et 1364. A cette époque, un grand nombre de villages réparent et reconstruisent leurs remparts. En 1357, une bande parcourt les routes en détroussant les voyageurs et en volant aux habitants d'Auriol les blés, farines, et autres victuailles qu'ils ont l'habitude de transporter à Marseille. Raymond II de Baux soutient la bande, que dirige Calagaspac, un prêtre de Salon, et qui se recrute dans les fiefs du comte, Aubagne, Saint-Marcet et autres lieux. Hugues d'Esparron prend les intérêts des seigneurs et des habitants d'Auriol et sollicite l'intervention du Conseil Municipal de Marseille.

Les six Procureurs de l'Université (1360). — Les premiers représentants de la ville apparaissent en 1360, sous le nom de Procureurs de l'université d'Auriol. Ils sont au nombre de six.

Noms des Procureurs : Guillaume Marabot aîné - Furand de Gailleno, damoiseau - Hugues de Manosque - Guillaume Niel - Hugues Niel - Raymond Vallentin.

Ils signent une transaction avec les coseigneurs du lieu, également au nombre de six.

Noms des Coseigneurs : Etienne de Clapiers, abbé de Saint-Victor - Raymond d'Esparron - Pierre de Simon de Saint-Juers - Raymond du Thor - Jean et Lambert d'Esparron.

L'objet est la fixation de la quote-part de chacun dans les dépenses d'intérêt commun. Les seigneurs, convient-on, contri-

bueront pour un quart, et les vassaux pour trois quarts. L'autonomie communale est donc attestée en 1360, sinon quelque peu auparavant.



Les Ruines du Château (côté nord-ouest)

Le bourg à la fin du XIV^e siècle. — La description suivante s'appliquerait très bien à Auriol à cette époque : « Le château et son groupe annexe était entouré de deux et peut-être de trois enceintes, dont la plus éloignée du centre enveloppait la colline à sa base et devait abriter le bourg habité » par la population (Gérin-Ricard). On parlait alors « des châteaux » d'Auriol, au pluriel. Il est facile de voir pourquoi.

La ville. — Le pape Grégoire XI, faisant le dernier voyage de la papauté à Rome, séjourna trois jours à Auriol, du 20 au 22 septembre 1376. A cause de cela nous avons à cette date notre plus ancienne description d'Auriol, écrite par l'historiographe du pape. Il paraît que le pape trouva son logis noir et enfumé. Quant à la ville, elle est qualifiée, très justement, de petite ville, et de ville neuve. Elle n'occupait que les pentes qui s'étagent au sud et à l'est du château en sorte qu'elle semblait bâtie dans les collines et sur des rochers.

L'industrie agricole. — Auriol est uniquement un centre agricole. Les habitants « jouissent en paix de l'abondance des fruits, des grains et des vins exquis que produit leur territoire. » Ce témoignage est resté exact après des siècles. Le seigneur a d'ores et déjà les deux moulins banaux (Saint-Pierre et Joux) qui suffiront désormais aux besoins. Il n'a qu'un seul four

banal, sous le château, mais c'est suffisant alors pour une population de quelques centaines d'habitants. « Les habitants mènent paître leurs troupeaux d'innocents moutons dans les bois voisins qui sont épais et touffus. » Les moutons se sont maintenus jusqu'à ce jour sur nos collines, moins nombreux cependant qu'au Moyen-Age.

L'industrie urbaine et le commerce. — Les petites industries urbaines alimentaires, textiles, extractives se développent en fonction des besoins de la localité. Les métiers à tisser d'autrefois se sont même conservés jusqu'à une époque récente et on cite encore tel tisseur à façon qui se transportait au siècle dernier de ferme en ferme. Le premier élu de la ville sera bientôt un gipier, c'est-à-dire un plâtrier. Le commerce inter-urbain s'effectue essentiellement par le marché du samedi et la foire annuelle. Ils sont octroyés à Auriol par le comte de Provence en 1357, et confirmés en 1408. La foire se tenait alors le 1^{er} mai.

Le chemin marseillais primitif. — Le chemin marseillais est encore peu avantageux pour le commerce, d'autant plus qu'il laisse de côté Auriol et Roquevaire. Il coupe droit, par-dessus les collines, de l'auberge du Pujol au logis de l'Etoile, et il ne consiste qu'en d'étroits et impraticables sentiers. Le tracé suivi par la route départementale actuelle était alors obstrué par le marais de l'Huveaune à la Condamine, surtout par le défilé de Saint-Vincent, en amont de Roquevaire. Mais le chemin avait amené à lui le hameau, au temps du Pujol, à présent le bourg s'efforçait d'amener à lui la route. La rectification est demandée dès lors, mais elle ne sera réalisée que beaucoup plus tard.

7. Le Premier Siège d'Auriol (1383)

La mort de la reine Jeanne (1382). — Charles de Duras qui avait fait la reine Jeanne prisonnière à Naples voulut la contraindre à le désigner pour son héritier. La reine cependant était un caractère. Elle refusa catégoriquement de déshériter son neveu Louis d'Anjou. Charles de Duras, furieux, la fit étouffer entre deux matelas.

L'Union d'Aix. — La Provence ne tarda pas à se diviser en deux partis, celui des Duras et celui des Angevins. Il y eut

un Conseil Général, composé des trois Etats, où les représentants d'Auriol et de Roquevaire se rendirent. Les prélats, juristes, docteurs et barons et ceux du corps de la noblesse, s'en tenant aux écrits avantageux à Duras, le déclarèrent unanimement le vrai et légitime roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, de Forcalquier et de Piémont.

L'Union d'Aix se forma, Aix prenant la tête des Duras, et Roquevaire et Auriol suivant le même parti. Ils avaient l'appui, tout verbal d'ailleurs, de l'Empereur.

L'intervention de Charles VI. — La révolte grondait en Provence, et cependant Louis I^{er} était retenu en Italie. Son sénéchal Foulque et le pape Clément VII sollicitèrent l'intervention du roi de France. Charles VI décida d'envoyer une armée en Provence sous les ordres du sieur de Bellegarde, sénéchal de Beaucaire. Ladite armée soutiendrait Marseille qui avait pris la tête du parti angevin (13 janvier 1383).

La sommation de Savaric, seigneur majeur. — Savaric, abbé de Saint-Victor, adressa une lettre à ses vassaux de Roquevaire et d'Auriol pour leur enjoindre d'obéir au pape Clément, à lui-même leur seigneur, et au roi Louis d'Anjou.

La réponse des Auriolais. — La Communauté d'Auriol, malgré sa jeunesse, se réclama du Conseil Général et se refusa catégoriquement à sortir de l'Union d'Aix.

Sur le premier article par lequel l'abbé exhortait ceux d'Auriol et de Roquevaire d'être catholiques, fidèles et obéissants à Clément, ils répondirent qu'ils l'avaient reconnu et le reconnaîtraient pour leur Pontife. — Sur le second, touchant l'obéissance qu'ils devaient à leur Seigneur, ils disaient qu'ils avaient toujours été obéissants aux abbés de Saint-Victor, ses devanciers, et à lui, et qu'ils le seraient toute leur vie, à la réserve de la Majesté Royale. A l'égard de la Reine, ils répondaient qu'ils n'avaient jamais manqué de fidélité envers cette Princesse, pendant le temps qu'elle avait vécu, mais qu'étant décédée, ils étaient obligés à ce même devoir envers Charles de Duras, son successeur et ses officiers... Qu'ils ne refuseraient jamais de donner entrée dans Roquevaire, et dans Auriol, à l'abbé leur seigneur, et à ses domestiques et même dans les Forteresses, qu'ils voulaient pourtant garder pour Sa Majesté. Qu'ils seraient bien aises de vivre en bonne intelligence avec les Marseillais, pourvu qu'ils reconnussent Charles de Duras; mais parce qu'ils ne le reconnaissaient pas, et qu'au contraire ils portaient les armes

contre lui, couraient leur terroir, et pillaient leurs biens, ils ne pouvaient qu'être leurs ennemis.

Le viguier de Marseille prend Roquevaire. — Les Marseillais poursuivaient leur offensive et se préparaient à dégager la vallée de l'Huveaune en prenant Roquevaire et Auriol. La Commune avait nommé six commissaires à la guerre, et confié le commandement des troupes au nouveau viguier Pons de Lanchac. Il faisait le siège de Roquevaire le 8 juin, et la prit dans la semaine. Il déploya tant d'adresse et d'énergie qu'il fut nommé, pour la durée de son office, « viguier et capitaine de guerre ».



Le premier Siège d'Auriol (1383)

Siège d'Auriol par Pons de Lanchac. — Le viguier était sous les murs d'Auriol avant le 13 juin. Son armée se composait de troupes marseillaises, d'un corps d'arbalétriers des Martigues, et d'un corps de soldats anglais envoyé par le sénéchal de Beaucaire. Il fut décidé à Marseille que les troupes qui se trouvaient devant « les châteaux » d'Auriol y resteraient jusqu'à ce qu'on eût forcé par le siège les rebelles à se soumettre pour l'honneur de Sa Majesté et de la Ville. Il fut décidé de plus d'envoyer au siège des bombardes et des truies. Ce fut, dit-on, dans cette guerre qu'on employa pour la première fois l'artillerie dans les provinces du sud-est. La Ville s'engagea enfin à assurer le pain et le vin aux arbalétriers et à payer une solde de 500 francs d'or aux soldats anglais. Le 21 juin, on prorogea les Six de la guerre pour deux mois afin de pourvoir à l'approvi-

sionnement des troupes dirigées par le viguier-capitaine devant Auriol assiégé.

La prise d'Auriol (25 juin 1383). — Auriol capitula, à ce qu'il semble, le 25 juin. Le 24, on avait prévu la garde des deux châteaux. Le 27, le pape Clément VII, averti par les Marseillais des succès remportés, leur écrivit d'Avignon une lettre où il les remerciait en les félicitant et en se réjouissant du secours envoyé par le roi de France. Auriol se soumit et se fit pardonner.

8. La Communauté au XV^e Siècle

La Commune d'Auriol date du XIV^e siècle. — On ne saisit pas sur le fait la Commune d'Auriol avant le milieu du XIV^e siècle. L'an 1357, c'est l'abbé, c'est le seigneur foncier qui portent la parole pour les « habitants » d'Auriol. L'an 1360 et l'an 1383 au contraire, ce sont les « vassaux » qui sont représentés officiellement aux transactions financières, aux assemblées des Etats, ou même qui se mettent en état de rébellion.

Le premier procès-verbal d'élection municipale (1409). — L'an 1408, l'influence grandissante d'Auriol se fait bien voir. Louis II, comte de Provence, fait faire une enquête sur la modification du chemin marseillais. L'an 1409, nous avons dans nos archives notre plus ancien procès-verbal d'élection publique. L'élection se fit en plein air, sur la place qui se trouvait au-dessus du four du seigneur. Elle se fit au suffrage universel, les électeurs se composant de « la majeure et la plus saine partie » du bourg. Les élections étaient donc plus démocratiques au Moyen-Age que sous la monarchie. Le Bayle, représentant des trois coseigneurs, assistait simplement au vote.

Les huit Syndics de l'université. — L'assemblée élut 8 représentants sous le nom de Syndics de l'université.

Noms des Syndics: Geoffroy Artuffel, gipier - Bertrand Roubaud - Pascal Pascalis - Manuel Flotte - Guillaume Miquély - Guillaume Hugonet - Benoît Giraud - Jean Tapan.

Ils étaient peut-être élus pour un mandat limité : la modification du chemin marseillais. Il fut décidé de substituer à l'ancien tracé le tracé actuel, mais cette décision, prise en 1409, ne fut réalisée qu'en 1641, ce qui permet d'apprécier les lenteurs de l'ancien régime et de les comparer utilement avec celles de la république.

LA MONARCHIE

9. Le XVI^e Siècle. Les deux Invasions de Charles-Quint

La lutte la plus dure pour l'existence, c'est le Moyen-Age. Le XVI^e siècle ne réalise encore que des progrès médiocres. Auriol subit deux fois l'invasion étrangère et trente années de guerres civiles terminées par une destruction presque totale.

L'invasion du Connétable de Bourbon (1524). — On entrevoit qu'Auriol fut occupé une première fois par les Impériaux en 1524. L'importance de son moulin à blé pour le ravitaillement des armées en faisait alors un point stratégique. Il existe une pièce d'archives où le fermier de la Communauté réclame un dédommagement pour les pertes qu'il a subies du fait de l'invasion. Cette pièce est malheureusement d'une lecture difficile.

L'invasion de Charles-Quint (1536). — Il y eut 11 ans après, une seconde invasion. Entre les mois de juillet et septembre 1535, les troupes en marche pillèrent Trets et Peypin. La maison de l'abbé à Auriol fut incendiée, non pas seule sans doute, en tous cas avec toutes les quittances qui s'y trouvaient. François I^{er} intervint de Dijon, le 2 octobre, pour soutenir les droits de l'abbé contre ses tenanciers, la perte des quittances causant de part et d'autre des chicanes.

Les difficultés de Charles-Quint. — Au printemps 1536, Charles-Quint avait son quartier à Aix. Il n'avait pas encore assez d'artillerie pour attaquer Marseille et éprouvait de grosses difficultés pour son ravitaillement. François I^{er}, qui était à Avignon, travaillait à le rendre encore plus difficile et faisait préparer des coups de mains pour détruire les moulins à blé utilisés par l'ennemi.

L'importance du moulin d'Auriol. — L'ancien moulin d'Auriol, situé sur la place de l'église, à droite, à l'entrée de la grand' rue,

était important pour les Impériaux. Il ravitaillait la maison de l'Empereur et 600 vétérans espagnols qui l'escortaient. Aussi la ville était-elle occupée par une compagnie entière et le moulin par un capitaine et 60 soldats.

Les ordres de François I^{er}. — François I^{er} fit ordonner aux gouverneurs de Marseille, Montpezat et Barbézieux, de faire une expédition à Auriol pour détruire le moulin. L'opération était périlleuse, la route cavalière était longue et les ponts coupés, et l'autre chemin étant plutôt une carrière ardue pour les chèvres. De plus l'expédition avait 80 kilomètres à couvrir aller et retour, tandis que l'ennemi n'avait que 32 kilomètres à faire d'Auriol à Aix pour alerter l'Empereur. Le sieur Goait refusa de partir. Mais François I^{er} insista :



Blaise de Montluc

Quand bien mille hommes, dit-il, se perdraient à cette entreprise, il ne s'en donnait pas peine, car le profit en le brûlant serait plus grand que la perte (tant on fait bon marché des hommes).

Le sire de Fontenailles refusa à son tour de partir.

Blaise de Montluc. — C'est ici qu'intervint un des plus braves soldats de notre XVI^e siècle, qui en eut beaucoup : Montluc, le futur vainqueur de Cérises, défenseur de Sienne, et maréchal de France. Il était alors jeune lieutenant, audacieux et ambitieux, comme tout bon cadet de Gascogne, à la compagnie du Sénéchal de Toulouse, à Marseille. Il songea à entreprendre ce raid dont personne ne voulait et à se faire remarquer du roi par cette action d'éclat : « ayant pris la résolution, dit-il, de l'exécuter ou de crever ».

L'état des lieux en 1536. — Le futur *Cornequerre* s'entoura d'abord de tous les renseignements possibles. Il se trouvait justement logé chez un Auriolais qui lui décrivit la ville et ses remparts de 10 mètres de haut, la porte sous la tour et le faubourg en face :

Il me dit qu'Auriol était une petite ville fermée de hautes murailles, là où il y avait un château bien muré et un bourg composé de beaucoup de maisons avec une grande rue par le milieu et au bout dudit bourg était le moulin et que, à la porte de la dite ville, il y avait une tour qui regardait tout au long de la grande rue du moulin, devant lequel homme ne s'osait tenir sans encourir péril d'être tué ou blessé et par delà le moulin il y avait une petite église à plus de 30 à 40 pas.

Le départ. — A midi, Montluc se procura trois guides au prix de deux écus. L'après-dîner, il visita le gouverneur Montpezat et son capitaine. Il demanda et obtint, non une troupe nombreuse, mais seulement 120 hommes, qu'il choisit « ingambes et de pied léger ». Au couchant, ils sortirent de Marseille et on ferma les portes derrière eux. L'expédition s'arrêta seulement à la Plaine où Montluc la partagea en trois corps et distribua les rôles. Lui marcherait en avant avec Tavannes et attaquerait la garnison du moulin. Le capitaine Belsolail le suivrait à cent pas et attaquerait la garnison de la ville. Castelpers suivrait avec la cavalerie par le chemin des chevaux et se mettrait en réserve derrière l'église.

L'arrivée. — Le trajet demandait sept heures et il importait d'arriver deux heures avant le lever du soleil. Tout alla bien. Les gens de pied, à l'arrivée, contournèrent du côté du nord les remparts du château et de la ville, de si près que les sentinelles crièrent deux fois : — Qui va là ? mais personne ne répondit. Au Paty d'Amont, Belsolail se sépara de Montluc pour aller attaquer deux maisons situées sous le rempart.

La surprise du moulin. — Montluc et sa troupe continuèrent d'avancer derrière les maisons de la grande rue et arrivèrent tout de suite à un escalier de quelques marches. La sentinelle espagnole les aperçut à la longueur d'une pique : — Qui vive ? — Espagne ! répondit Montluc. Le mot de passe était « Imperi » et la sentinelle fit feu, mais sans toucher personne. Montluc et Tavannes dégringolèrent alors dans la rue, suivis de leurs soldats.

L'attaque par la porte. — Les trois ou quatre du piquet de garde eurent tout juste le loisir de tirer deux arquebusades et de rentrer dans le moulin. La porte était à deux battants dont l'un était calé par un coffre, et une barre de fer empêchait les assaillants d'élargir l'entrée. Mais toute la garnison était surprise en plein sommeil. Les Français se coulèrent un par un et, à la clarté d'une lanterne pendue au plafond, un combat acharné s'engagea dans l'escalier.



La porte d'Amont et la Grande Rue

L'attaque par le toit. — Montluc envoya l'ordre aux autres de monter sur le toit, qui était de plain-pied avec la rue haute, de l'ouvrir, et de tirer par la brèche. Les Espagnols, démoralisés par cette nouvelle attaque, se jetèrent dans le béal

par la fenêtre de derrière. Montluc et ceux d'en bas escaladèrent l'échelle, et tuèrent les derniers occupants, sauf le capitaine et sept soldats, qui étaient blessés et qu'ils prirent. Belsolcil cependant donnait de l'occupation à la garnison de la ville : elle fit mine trois fois de sortir sans avoir le loisir d'ouvrir la porte.

La destruction du moulin (18 août 1536). — Montluc, maître du moulin, prit tous les ferrements, même ceux qui servent à tourner les meules, fit précipiter les meules dans l'eau, après quoi il mit le feu au moulin qu'il fit brûler de haut en bas.

La retraite. — Le soleil se levait, et ceux de la ville commençaient à mesurer la force exacte des assaillants. Les arquebusades pleuvaient dru dans la grande rue, et sept ou huit des nôtres furent blessés, dont un seul sérieusement. Montluc ordonna alors le rassemblement derrière l'église et Castelpers en fit sortir vingt cavaliers qui protégèrent le mouvement. Après quoi, en grande hâte, la retraite vers Marseille commença. Elle fut marquée par toutes sortes de péripéties mais Montluc rentra à Marseille sain et sauf avec sa troupe et il y fut fort félicité et caressé.

10. Le Second Siège d'Auriol (1593)

Les guerres de religion. — Le protestantisme ne semble pas s'être développé beaucoup dans la région. Nous savons que Mimet fut pris par les Ligueurs en 1589 et que le fils du sire de Mimet fut décapité, mais plus comme rebelle que comme huguenot. Nous savons de plus qu'il y eut alors quelques familles huguenotes dans le terroir d'Auriol.

La politique prime la religion. — L'histoire des partis et la suite des événements ne sont pas faciles à comprendre à l'époque de la Ligue, surtout à partir du moment où Henri IV devint roi. Il se joue entre des ambitieux et des intrigants, le comte de Carcès, la comtesse de Saull, Charles de Cazaux, et même l'abbé Robert de Frangipani, seigneur d'Auriol, une partie dont le peuple faisait les frais, mais dont nous ne pouvons ni ne voulons saisir le fil. Les ambitions des étrangers, Philippe II le roi d'Espagne et Charles-Emmanuel le duc de Savoie, contribuent à embrouiller encore cet imbroglio.

Auriol occupé quatre fois. — On ne voit clairement qu'une chose, c'est que les gens d'Auriol préféraient à tout la paix, et à défaut le moindre risque. Ils se soumettaient à celui qui était le plus menaçant. Auriol fut pris et saccagé quatre fois durant les troubles. Nous y voyons passer depuis les fantassins de Cazaux jusqu'aux cheval-légers et aux arquebusiers du roi d'Espagne.

Le duc d'Epéron, gouverneur de Provence. — Henri IV, encore huguenot, et occupé à conquérir son royaume, était obligé de se servir de grands seigneurs sur qui il se faisait peu d'illusions. Il nomma le duc d'Epéron gouverneur, comme un moindre mal. Le duc était un ancien mignon d'Henri III, connu par sa vie de gaspillages et de scandales. Dès son arrivée, il donna pour instructions à ses officiers « que le bien du service de Sa Majesté était de mettre rez terre les lieux et bicoques de cette province ». (17 février 1592).

Le capitaine Etienne Blanc occupe Auriol (1591-1592). — Le capitaine Etienne Blanc occupa le château d'Auriol sous le consulat d'Antoine Bernard. La conduite du capitaine est assez équivoque. Il écrivait au duc « Vive le Roi » et criait à Auriol « Vive la Ligue ». Ce Ligueur si peu sincère n'en tourmentait pas moins les Auriolais.

Il descendait de jour et de nuit dans la ville, avec 8 ou 10 soldats armés de cuirasses, pistolets et hallebardes, malmenant les uns et les autres. Honoré Gras, son lieutenant, se mettait aux fenêtres du château, et criait à la foule : « Paysans, vilains, apportez-moi mes censives et treizain, car c'est moi qui suis seigneur et non autre.

On levait quelques contributions sur l'habitant, au nom de la Ligue. Et si quelqu'un ne trouvait pas ça de son goût, il était aussitôt traité de bigarrat, c'est-à-dire, ou peu s'en faut, de protestant. Le consul adressa en vain une plainte au duc de Mayenne, il proposa à Blanc de lui chercher une compensation, mais il ne put le persuader de longtemps d'évacuer le château.

Le capitaine Claude Blanc (1592-1593). — Le capitaine Claude Blanc, fils d'Etienne, commandait à Auriol au début de 1593. Le duc d'Epéron écrit en effet, à ce moment et à propos du capitaine, semble-t-il : « Je ne comprends rien à la conduite du capitaine Blanc, commandant du château d'Auriol, qui m'a promis de tenir pour moi et qui ne me réponds même plus ».

Les Provençaux de l'armée du duc disaient qu'il avait trahi son père pour remettre le château d'Auriol aux ennemis du roi.

L'ambition du duc d'Epéron. — La duplicité des capitaines n'était pas de taille à lutter avec celle du duc. Il soutenait officiellement les intérêts du roi. Mais, dans cette période de troubles, ils songeait simplement à se tailler une principauté en Provence.

Auriol se prépare. — La ville était indéfendable, surtout contre l'artillerie : le pays était, dit-on, « incomplètement barricadé, déclo et ouvert ». Le château, lui, était fort de nature, et on l'avait couvert en dressant sur la plate-forme du côté de la



Le Duc d'Epéron

ville un rempart de terre et de fascines. Ces travaux furent dirigés par le capitaine Audibert, du 26 au 28 février. La garnison de la ville comprenait 4 compagnies de gens de pied commandées par 4 capitaines : Claude Blanc, Molte, Beaulaigue fils de Beaulaigue de Trets, et Audibert de Peynier. Cette garnison représentait à peine une centaine d'hommes, la plupart étrangers au pays.

Le duc se rapproche. — Le duc d'Epéron, venant d'Antibes, Cannes et Saint-Tropez, arriva à Brignoles où il réunit les Etats le 8 mars. Il s'y fit donner 800 cavaliers et 1.500 fantassins. Son armée s'empara de Saint-Cannat et de Lambesc. Il envoya les carabins à Gardanne qu'ils prirent le 3 avril, et se dirigea lui-même sur Auriol. Son armée de vieux soldats, où il y avait

peu de Provençaux, ne risquait pas grand chose, d'autant plus qu'elle était armée de 7 canons. Les Auriolais, soit circonspection, soit dérision, désignaient ces jours-là le duc du nom de « duc de Peypin ».

La date du siège. — La date exacte de la prise d'Auriol est difficile à déduire du livre de Nostradamus. En marge, il dit le 7, et dans le texte il dit le 10 avril, et encore n'est-ce la date que de la prise des capitaines, ce qui reporterait au lendemain 11 la prise du château. Mais d'autre part, le siège n'a duré que 2 jours et le château a été pris le troisième, ce qui rend impossible un siège du 7 au 11 et même du 7 au 10, comme le dit cet historien.

Le bombardement et l'assaut (1^{er} jour). — Le duc plaça 3 de ses canons au sud de la ville et les 4 autres sur le petit coteau (marqué par un oratoire) sous la grande tour carrée, au nord. La garnison, à cette vue, quitta la ville et se retira au château, de sorte que le duc entra dans la ville et s'y logea. Un bombardement furieux commença, et il ne fut pas sans effet car il fit brèche dans la grande tour, sans que les assiégés s'en aperçussent. L'escarpement est si raide du côté du nord qu'ils n'avaient même pas pris la peine de garder la tour. Alors, 6 capitaines du duc s'élevèrent par une échelle jusqu'à une guérite située à mi-côte, et de là jusqu'à la tour où ils entrèrent par la brèche. A ce moment, l'alarme fut donnée. Les assiégés réussirent à incendier la guérite et l'échelle, coupant ainsi la retraite aux assaillants. Ils attaquèrent alors les 6 capitaines, tuèrent d'un coup de pistolet celui qui défendait le seuil et firent les 5 autres prisonniers.

La capture des capitaines (2^e jour). — Le lendemain matin, les assiégeants parlementèrent par-dessus le rempart. Le sire de Pernes, qui leur conseillait de se rendre, obtint les conditions écrites des assiégés qu'il porta au duc, sur la batterie. Le duc, après les avoir lues, les rendit en faisant cette terrible réponse : « Je ne sais pas lire. Promettez-leur vous-même. A bon entendeur suffit peu de paroles ». Pernes retourna au rempart et, au moyen de belles paroles, il décida deux des capitaines à venir, sans garantie ni otages, trouver le duc dans sa maison. Motte et Audibert le trouvèrent sorti de table qui se chauffait en compagnie du Marquis d'Oraison. Le duc leur souleva un peu son chapeau, puis se couvrit, disant :

— Que voulez-vous de moi ? — Nous sommes chargés par nos compagnons de vous promettre de rendre la place moyennant que nous puissions sortir, sûrement, avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée, enseigne déployée, et être conduits en lieu sûr de notre parti. — Que demanderiez-vous davantage, si vous étiez dans le château de Milan ? Mais qui vous a fait venir ici ? — Le comte de Carcès ! — Alors le Marquis d'Oraison : Monsieur entend ici dans cette chambre. — Mais c'est M. de Pernes ! — Pernes ! Quel pouvoir a Pernes de faire venir mes ennemis dans ma chambre ? Est-il lieutenant du roi en ce pays ? Vous, soyez les bienvenus, vous serez pendus !

Pernes était cependant retourné au rempart, et essayait de renouveler cette honorable besogne. Il ne put triompher de la méfiance de Blanc, mais il entraîna le jeune Beaulaigne qui vint, et trouva le duc sur son seuil, prêt à sortir :

— N'est-ce pas vous, dit le duc, qui m'avez promis à Peynier de ne porter plus les armes contre le service du roi ? — Ce n'est pas moi qui vous ai fait cette promesse, mais bien mon père. — Ici le fils répond pour le père !

Le capitaine des gardes se saisit alors de Beaulaigne. Ceci fait, il mena Motte à une maison proche du château pour annoncer traîtreusement que l'accord était fait. Mais Motte, de la voix et de la tête, fit comprendre aux siens quelle était la vérité. Si bien qu'ils se mirent en défense et firent feu. Le duc fit aussitôt ouvrir le feu des canons sur le rempart de terre et de fascines et le bombardement dura jusqu'au soir. C'est alors que le capitaine Blanc se fit admirer par son sang-froid, des assiégeants eux-mêmes, se montrant à découvert, l'épée à la main et la mine résolue.

La prise du château (3^e jour). — La nuit venue, le duc fit crier par ses gardes qu'il donnait la vie aux soldats pourvu qu'ils descendissent immédiatement et qu'ils abandonnassent leur capitaine. Il en vint quelques-uns qui furent bien reçus. Ils en attirèrent d'autres, si bien que quand il fut jour, Blanc se trouva seul dans le château avec ses 5 prisonniers. Les prisonniers l'encouragèrent à se rendre, disant qu'il les avait bien traités et qu'on le traiterait de même. Ils firent alors entrer les soldats de Pernes et le duc monta à son tour.

Les exécutions. — Le duc fit appeler le grand prévôt et lui ordonna de faire pendre Blanc, ce qui fut fait, à une fenêtre

du château, après qu'il se fût confessé. Les 3 autres capitaines furent pendus aux branches des arbres dans le bas du village. Louvet ne cite que ces 4 exécutions, réclamées, paraît-il, par les compagnons du duc, mais Nostradamus dit qu'on pendit aussi les sergents et les caporaux. Louvet ajoute que la vie fut accordée aux soldats comme il leur avait été promis, malgré l'insistance des officiers du duc qui trouvaient leur lâcheté d'un mauvais exemple, mais Nostradamus dit avec un air de satisfaction qu'on « manda toute cette canaille indigne de porter les armes enrôler dans les galères hormis 10 ou 12 qu'une fortune bénigne déroba de cet esclandre ». Les galères, c'était encore la vie sauve, ainsi sans doute l'entendait le duc d'Epernon.

L'anéantissement de la ville. — La nuit suivante fut réservée au pillage du château. Le château fut ensuite mis en pièces au moyen de 600 coups de canon qui détruisirent aussi la moitié de la ville. Les exploits du duc d'Epernon ne seront égaux que par la peste, en 1720. En 1597, une supplique fut adressée au roi où s'exprime la détresse des survivants :

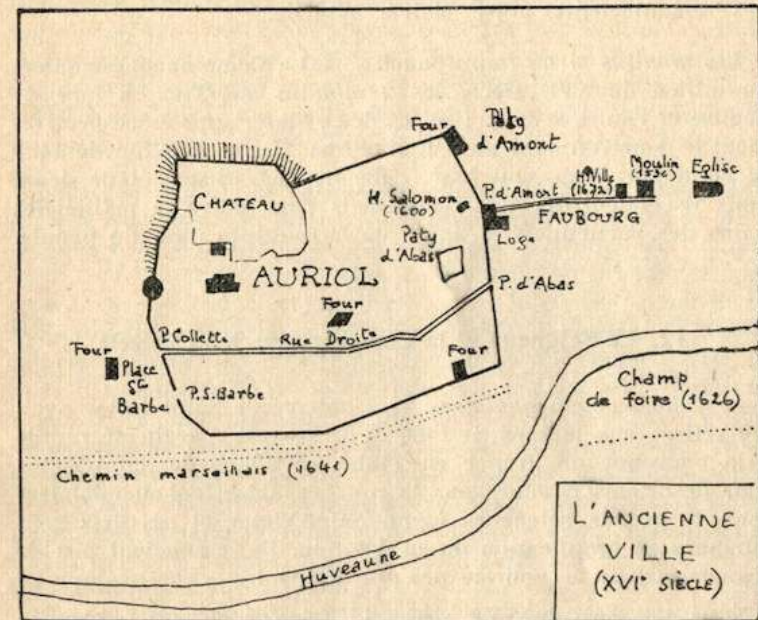
... réduits à une si extrême pauvreté, misère et désolation qu'il ne leur reste pas presque espérance de vivre. Et pour particulariser quelque partie de leurs maux, les deux tiers des habitants sont morts, la moitié des maisons et bâtiments du lieu sont démolis et ruinés de fond en comble, leur terroir demeure inculte pour la plupart à faute d'hommes et de bétail pour le cultiver. La prise et saccage de leur lieu a été réitéré par quatre fois, tous les habitants ont été pris prisonniers et menés en galère où ils ont fini leur vie la plupart.

La ville était en ruines, la population dispersée, et la pauvreté immense. Le seigneur abbé, Robert de Frangipani, qui avait facilité l'entrée des Ligueurs dans son château, n'en fit pas moins reconstruire son château et sa maison, sous une forme moins militaire toutefois, aux frais des malheureux survivants.

11. Auriol au XVI^e Siècle

Le château. — Le château-fort d'autrefois joue son rôle historique maximum au XVI^e siècle. Mais les Impériaux le maltraitent en 1524 et le duc d'Epernon l'anéantit en 1593. Le Parlement décida même de vérifier et d'assurer la démolition

de tous les ouvrages de défense, et le retour à l'état de choses d'avant les troubles (1596).



L'enceinte de la ville. — Les défenses de la ville avaient été réparées en 1577. Il y avait 3 portes au XVI^e siècle : porte d'Abas et porte d'Amont, à l'est, porte Sainte-Barbe à l'ouest. La première ne tarda pas à disparaître. L'enceinte suivait, à quelques mètres plus haut, la direction de la route départementale actuelle. A l'ouest, elle laissait en dehors la place Sainte-Barbe et rejoignait à la tour ronde l'enceinte du château. A l'est, elle remontait à la tour de l'horloge, alors le portail d'Amont, et elle allait rejoindre au nord-est l'enceinte du château. L'enceinte de la ville subit probablement des injures graves pendant les troubles, en sorte qu'en 1593, elle présentait déjà de nombreuses solutions de continuité.

L'Hôtel-de-Ville. — L'antique Hôtel de Ville serait intéressant à situer. Était-il dans la rue Droite, la principale artère de la petite ville ? Il fut réparé en 1555 mais il fit partie des victimes du siège et il était encore en ruines en 1602. La Loge,

sorte de Bourse pour la vente des grains, fut construite en 1555. Elle était attenante au rempart, à l'extérieur, et également à la tour du portail d'Amont : c'est elle qui est devenue, après bien des remaniements, notre Mairie actuelle.

Les moulins et les fours banaux. — La Communauté acquiert au milieu du XVI^e siècle les 2 moulins, sis l'un en face de l'église et l'autre à Joux ; et les deux fours, appelés respectivement le four d'Amont et le four d'Abas. La population de 1409 se contentait d'un seul four. Celle de 1547 disposait de deux, mais ils étaient déclarés insuffisants pour cuire la moitié des pains des particuliers, à cause de la multiplication du peuple.

12. Le Seigneur et la Commune au XVI^e Siècle

Les abbés commendataires. — L'abbaye de Saint-Victor avait été retirée aux moines en 1480 et la Provence avait été réunie à la couronne de France en 1481. Les abbés de Saint-Victor sont désormais nommés par le roi. Les abbés commendataires sont de grands seigneurs à qui Saint-Victor et ses fiefs sont attribués en gratification ou en dotation. Ils se soucient peu de séjourner dans le modeste prieuré d'Auriol.

Noms des abbés du XVI^e siècle : C^t Jules de Médicis - Augustin Trivulce - Philippe Trivulce - C^t Jules Feltri della Rovere - Philippe Rudolphi - Laurent Strozzi - Julien de Médicis - Robert Frangipani.

Ce sont tous des Italiens.

La Municipalité bourgeoise. — L'administration communale s'embourgeoise. Il y a à présent un premier et un deuxième Consul, 6 conseillers, une dizaine de magistrats divers. Ils ne sont plus nommés par la population. Le conseil vieux élit le conseil nouveau. Et les membres du conseil sont choisis parmi les plus « allivrés » de la ville. La bourgeoisie riche, sous le régime du roi, s'empare de la direction de la ville. Elle se recrute souvent dans les chefs de l'industrie urbaine : maîtres cardeurs à laine, maîtres tisseurs à drap, maîtres tisseurs à toile, etc...

L'effritement des droits seigneuriaux. — L'administration communale en même temps se fortifie. Elle engage la lutte contre

le seigneur, et tandis que l'autorité seigneuriale ne cesse de décroître, l'autorité communale ne cesse de grandir. Dès le temps de François I^{er}, la Commune commence à absorber ou limiter les droits seigneuriaux les plus importants : les 2 moulins à blé en 1531 — les 2 fours banaux en 1547 — la dîme en 1552 — les terres gastes en 1556. En 1554, la Commune revendique l'exclusivité pour ses 2 moulins et ses 2 fours. Quiconque faisait moudre son grain ou cuire son pain au dehors s'exposait à la confiscation et à payer double mouture ou double fournage.

L'élection municipale sous l'ancien régime. — L'intervention du seigneur dans l'élection et dans l'hommage se réduit de plus en plus à un simple privilège honorifique. L'élection du conseil avait lieu le 1^{er} mai et se faisait en 3 temps. Au premier temps, c'est la messe. Les électeurs, c'est-à-dire le conseil vieux et le conseil nouveau, assistent premièrement à la messe du Saint-Esprit, sous la direction du Juge. Au second temps, c'est le vote. Il a lieu à la fin du siècle dans la grande salle du château. A droite est une boîte bleue pour les « oui », à gauche une boîte blanche pour les « non ». On appelle le premier nom proposé pour la charge de 1^{er} consul. Chacun des 30 électeurs dépose une ballote, c'est-à-dire une boule, soit dans la boîte bleue, soit dans la boîte blanche. Ainsi de suite. Au troisième temps, c'est la prestation de serment, faite par les élus entre les mains du bayle.

L'hommage sous l'ancien régime. — La cérémonie de l'hommage se déroulait à la même époque comme suit. Les 2 Consuls demandent au représentant de leur suzerain de jurer l'observation de leurs privilèges, le maintien des actes passés « tant dans ledit lieu d'Auriol que dans les autres lieux et territoires », enfin d'amnistier tous les délits commis dans l'étendue de la juridiction seigneuriale, tant par des hommes que par des femmes. Après quoi, ils reconnaissent tenir de l'abbé, leur légitime seigneur, toutes leurs possessions, et lui prêtent hommage et serment de fidélité, nu-tête, à genoux, et les mains jointes. A leur tour, les représentants de l'abbé jurent sur l'Evangile le maintien des franchises de la Ville et des actes passés antérieurement et accordent l'amnistie sollicitée.

13. XVII^e Siècle

La gêne persistante sous Louis XIII. — Le XVII^e siècle s'ouvre

et, sous Louis XIII encore, la ville aux abois se traîne de délais en délais et de délais en emprunts jusqu'en 1618.

L'augmentation des impôts une fois, de la mouture et du fournage une autre fois, amène des émeutes en 1613 et en 1633.

Le passage de Louis XIII à Aurengue (6 novembre 1622). — En 1622, Louis XIII, faisant un pèlerinage à la Sainte-Baume, en compagnie du duc d'Epéron vieilli, traverse le 6 novembre le quartier du val d'Aurengue.

Il cause et fait causer les paysans. Le cultivateur Fassy lui exprime encore, à 30 ans de distance, l'impression sinistre produite par la destruction de la ville en 1593.

Louis XIII fait appeler le duc et ne lui cache pas sa réprobation :

— Oui, sire, je l'ai fait, répond le duc, mais ce a été par mandement et service du roi feu votre père, de bonne mémoire : Dieu me le pardonnera !

— Oui bien, répondit le roi, faites prompt du mal, et en après demandez pardon à Dieu qu'il vous le fasse. Ne vous fiez pas à cela qu'il vous le fasse !

L'Intendant et le Subdélégué. — Richelieu créa les Intendants, fonctionnaires responsables, et ne laissa aux gouverneurs que le rôle de parade. L'Intendant de Provence et le Subdélégué de Roquevaire furent les chefs de l'administration royale dans notre région. L'Intendant décida en 1641 la construction du chemin marseillais moderne, notre route actuelle d'Auriol à Marseille. L'ancien chemin de l'Etoile se vida dès lors de son trafic au profit de la route nouvelle. L'influence sur l'essor d'Auriol fut considérable.

L'essor de la ville sous Louis XIV. — Les 50 années de 1630 à 1680 sont, au contraire des précédentes, une période de renaissance et d'expansion, peut-être inégalée, pour la ville d'Auriol.

Les pièces d'archives en font foi : l'importance prise par la ville d'Auriol, dit-on en 1667 — l'église paroissiale a été agrandie mais ne suffit plus, dit-on en 1668 — elle ne contient que la moitié de la population, dit-on en 1676.

Le terroir d'Auriol atteignait 5.000 habitants en 1700, presque le double de la population actuelle.

Les abbés commendataires. — Les abbés de Saint-Victor, sei-

gneurs d'Auriol, sont au XVII^e siècle de puissants seigneurs, un fils du duc d'Epéron, un fils et un petit-fils naturels du roi : Antoine de Bourbon, le cardinal de la Valette, Alphonse du Plessis de Richelieu, le cardinal Mazarin, le grand-prieur de Vendôme.

L'industrie. — Les consuls sont de riches bourgeois.

Les petites industries prospèrent et expliquent pour partie l'accroissement de la population.

L'industrie du papier, industrie nouvelle, importée en Provence en 1620, fait son apparition dans notre terroir en 1650. A cette date, un membre de la riche famille de Salomon, qui avait ici un paroir à drap, le transforme en paroir à papier.



La Maison des Salomon

Germain de Salomon, Juge général. — Les Salomon jouent un rôle à Auriol au début du XVII^e siècle : Germain de Salomon

est juge général des possessions de Saint-Victor (1600) ; Jean de Salomon, conseiller au Parlement, inaugure une papeterie ; Blaise de Salomon, écuyer de Marseille, a des intérêts dans les moulins de Joux. La maison des Salomon est un des monuments remarquables d'Auriol : c'est la belle façade, avec fenêtres à meneaux, qui se dresse derrière la mairie et qui semble bien remonter au temps du juge général.

L'hiver de 1709. — Ce n'est qu'à la fin du règne de Louis XIV que la guerre et la fiscalité pesent sur la population.

Alors survient le terrible hiver de 1709. Le froid sévit en janvier. Le travail est arrêté et la misère commence par la quantité de neige qui couvre les champs. Les arbres, les oliviers surtout, sont tués par milliers.

Le 9 mars, le pays n'avait plus que 20 jours de blé. Des émeutes furent occasionnées par le manque de grain. On dut créer une garde bourgeoise pour assurer l'ordre.

Les consuls réquisitionnèrent tout le blé des particuliers. On taxa les nécessiteux secourus à une livre pour les adultes et une demi-livre pour les enfants. Il fallut secourir 282 personnes et 90 enfants.

14. La Ville au XVII^e Siècle

Le château reconstruit. — En 1599, le château et la maison seigneuriale avaient été reconstruits sans appareil de défense.

La grande salle toute neuve servit aux élections municipales en 1602.

Le château était encore habitable, sinon habité, en 1622 : l'économe de Saint-Victor, dans sa prise en charge, dit alors avoir trouvé le château garni de portes et de fenêtres, de serrures et de vitrages, et avoir pris possession d'un trousseau de 42 clés.

Il est question, en 1629 encore, d'une livraison à faire au seigneur, en son château.

Le château fut abandonné dans le cours du XVII^e siècle.

L'enceinte de la ville. — L'enceinte délimitait encore au milieu de la ville nouvelle, le carré de la ville primitive. Il y avait deux portes neuves du côté de Marseille : la porte de la Collette et la porte Sainte-Barbe, reconstruites en 1658.

Du côté de Saint-Zacharie, le faubourg s'étant beaucoup accru,

une nouvelle porte avait été faite, plus à l'est que l'ancienne porte d'Amont, près de la Paroisse.

La ville prenait pied en même temps sur la rive gauche : en 1626 la Communauté acheta et nivela un grand espace, auparavant plein de « cros et de sueilles » et en fit un champ de foire.

Les fours communaux. — Le signe le plus curieux de ce peuplement, c'est la multiplication des fours communaux.

En 1673, il est fait mention de 2 moulins à blé, 2 moulins à huile et 6 fours. Les 4 plus importants subsisteront seuls au siècle suivant : le four du Château, le four de la Place, le four Sainte-Barbe et le four Neuf.

Les places publiques. — Les places sont agrandies et plantées d'ormes. Il semble qu'il y en ait eu deux principales : le Paty d'Amont et le Paty d'Abas.

La place d'Amont a pour annexes les places qu'on appelait place du Marché et place de la Loge.

La place d'Abas s'identifie avec la Placette.

Les édifices officiels. — Au centre de la ville nouvelle devaient se rassembler tous les édifices officiels : L'Hôtel de Ville, sur la grand rue, était la seconde maison après le moulin banal — la Loge, restaurée et surmontée d'une Halle en 1689 — la maison du Quinzain où l'on payait l'impôt de la Communauté — la maison du Chapitre, à la rue Droite, où l'on payait l'impôt de l'évêque.

La maison de Germain de Salomon intervenait pour l'impôt de l'abbé, seigneur majeur.

Autant de percepteurs !

Les rues et les places de la ville restaient cependant étroites, encombrées et malpropres. Chaque propriétaire était tenu de paver droit soi à ses frais. Mais d'aucuns dépavaient les rues pour y faire du fumier.

15. Le XVIII^e Siècle

La peste de 1720. — Le XVIII^e siècle et le règne de Louis XV semblaient s'annoncer pacifiques et prospères matériellement.

Ils s'ouvrirent cependant par un fléau qui faillit avorter la ville comme le siège de 1593.

La peste, apportée à Marseille par un navire d'Orient, apparut à Auriol à la fin de septembre 1720.

Dévouement du Consul Barthélemy de Moricaud. — Le consul de 1720, Barthélemy de Moricaud, seigneur du Roussel, était propriétaire du domaine de la Moricaude. Il donna le premier l'alarme, il s'installa à l'Hôtel à Auriol au milieu du danger, et il y mourut.

Saluons ce consul, et aussi le vicaire Joseph Martiny, qui payèrent de leur vie leur dévouement.

On réquisitionna les vivres, les transports, même les chaises à porteur des Rémusat. On décréta même l'emprunt forcé.

La charge de blé, qui vaudra 23 livres en 1728, monta à 42 livres comme en 1709.

Le second anéantissement de la ville. — En 4 mois et demi seulement, du 1^{er} mai au 17 septembre 1721, le nombre des victimes s'éleva à 1.319. Au total, la population se trouva réduite de moitié.

Ce n'est que le 29 septembre 1721, au bout d'un an, qu'on pût dire : il n'y a plus de mort ni de malade.

En 1724, le curé, constatant que les deux autres cimetières étaient bondés et d'ailleurs interdits, sollicita la création du nouveau cimetière.

En 1728, les consuls signalent encore que depuis la peste de 1720, « un tiers du terroir n'était plus cultivé et que la contagion avait fait périr la moitié des paysans ».

Le mariage du Consul Ayasse. — Au drame le plus effrayant se mêle toujours une scène de comédie. C'est l'aventure de Jean Ayasse, second consul, qui, ayant perdu sa femme Françoise Durand, la remplaça un peu trop vite, en épousant Catherine Nadal, veuve, ou qui se presumait telle, d'André Teissier. Ledit Teissier, qui n'était pas mort, ayant reparu deux ans après, il fallut dissoudre le second mariage et enlever au pauvre consul, si vite consolé, sa consolatrice.

La décadence des droits seigneuriaux. — Au XVIII^e siècle, les bourgeois et les consuls sont quasi-independants du seigneur.

On voit le consul faire des façons pour aller quérir le juge au jour de l'élection, pour se soumettre à son autorisation au

jour des séances, et même se livrer à des discussions variées pour l'hommage au seigneur.

Les consuls portent le chaperon, au moins depuis 1681, le chaperon de maire mi-veLOURS de GÈNES cramoisi et mi-taffetas d'Angleterre violet, en 1740.

Le commerce et l'industrie. — Le trafic essentiellement urbain du Moyen-Age a fait place depuis longtemps au trafic régional. Les muletiers forment une corporation active, riche, influente, car ce sont eux qui monopolisent les transports de marchandises.

Les vins d'Auriol transitent par Aubagne et par Cassis.

Les industries locales se sont fort développées. Il y a 4 moulins à papier en 1750, l'un à Moulin-de-Redon, les 3 autres à Joux. Citons encore le vin et l'huile, le drap et la toile, l'extraction du plâtre et de l'argile. En 1787, on fabrique à Auriol des tomettes.

16. Le Peuple avant 1789

Les paysans salariés. — Le peuple de France, le peuple d'Auriol était-il heureux sous l'ancien régime ?

Evidemment il vivait.

Les salaires cependant n'étaient pas larges. En 1724, un journalier gagnait 15 sous l'été, 12 sous l'hiver.

Nous savons bien qu'à peu près à la même époque, en 1733, on avait un pain blanc d'une livre pour 2 sous, une livre de viande de bœuf pour 2 sous 4 deniers, un pot de vin nouveau pour 2 sous.

Mais alors, comment vivait un manoeuvre dont le salaire était de 7 sous, une journaliere dont le salaire était de 5 ou 6 sous ?

D'autant plus que le vêtement était cher. Pour une paire de souliers d'homme, on payait 4 livres.

Il fallait, pour travailler en dehors du terroir, une autorisation spéciale, renouvelable tous les 8 jours.

Les impôts. — Ce qui effraie, au surplus, c'est le nombre des impôts que payait alors le peuple, et le peuple seul.

Il payait l'impôt au roi : la taille, la capitation qui s'y ajoute en 1695, les 2 vingtièmes qui s'y ajoutent en 1760, la gabelle sur le sel, car une regrattière avait à Auriol l'exclusivité de la débite du sel, sans parler de 20 impôts accessoires.

Il payait l'impôt du seigneur : la pension féodale en blé, qui était l'objet de cent réclamations sur l'évaluation ou sur la qualité, les droits de lods, les droits de péage, etc...

Il payait l'impôt de l'église : la dîme due au Chapitre de la Major de Marseille. La dîme était très lourde.

Il payait enfin l'impôt des bourgeois, car j'appellerais volontiers de ce nom les taxes communales : le droit de quinzain d'abord, qui portait sur les récoltes, principalement sur le vin et le blé, les droits de mouture et de fournage, les droits de censilage, pesage et mesurage, sans parler des capages occasionnels.

Les impôts étaient écrasants

C'est ce qui a fait dire à Taine : le paysan était la bête de somme de l'ancien régime.

Les émeutes. — Cet état de chose explique les réactions un peu vives à certaines augmentations intempestives des impôts.

Il est parlé dans nos archives de 4 émeutes en moins de 150 ans, fait que je trouve frappant dans une région favorisée par la nature.

L'émeute de 1755. — L'émeute d'avril 1755 fut provoquée par un nouveau droit du 21^e des fruits. Le maire en dressa le procès-verbal suivant :

« Il y eut dimanche dernier, à la place publique et dans tous les coins et carrefours du lieu, une émeute si considérable qu'au fur et à mesure que le crieur dudit Auriol publiait à ladite place, par devant lui, en qualité de maire, le bail de cette nouvelle imposition et celui de la ferme des moulins à blé de cette Communauté, un nombre de factieux et cabaleurs se jetèrent comme des furieux sur lui, le menaçant de l'assommer en disant qu'ils ne voulaient ni imposition en fruits ni même celle des moulins et enfin ils le menèrent si mal, soit par menaces que autrement, qu'il fut contraint pour ne pas être assassiné, de se retirer chez lui et n'ayant pu passer leur rage à cause de sa retraite, ils défendirent avec autorité de publier le bail de cette imposition et celui de la ferme des moulins à blé; ils firent plus, ils arrachèrent des mains du crieur la trompette qu'ils brisèrent et furent eux-mêmes crier et publier par tout le lieu qu'ils ne voulaient aucune imposition. Ce qui fit faire des attroupements à bien des endroits et dura jusqu'à la nuit »

Il semble établi que la situation sociale était très imparfaite.

17. La Ville au XVIII^e Siècle

L'abandon du château. — Au XVIII^e siècle, le vénérable château d'Auriol a perdu tout son prestige. Il achève de s'écrouler comme la féodalité dont il était l'image. On en a pris les pierres pour construire l'église et le couvent des Capucins.

La démolition (1736). — En 1736, des particuliers en réclament la démolition au nom de la sécurité publique :

« Il est signifié à M. l'abbé de Saint-Victor que depuis un temps immémorial le château seigneurial de ce lieu d'Auriol est inhabité et entièrement en ruine, excepté une partie du côté du midi, dont les murailles sont d'une élévation d'environ 7 cannes de hauteur se trouvant à découvert de cet endroit, et les planchers presque abattus et la muraille du côté du midi bâtie sur un penchant, ce qui donne lieu aux murailles de descendre, la chute desquelles est très cuidante. »

On ajoute qu'il n'y a ni porte, ni fenêtre, ni bois, ni ferrement en provenant, et que les pierres de taille des voûtes et des huisseries sont presque toutes emportées.

On retrace en somme trois murs : celui du midi, le mieux conservé, mais faisant ventre et dont la chute menace, ceux du nord et de l'est complètement en ruines.

La grande tour. — La grande tour carrée, l'ancienne grande tour, appelée à présent la tour mane, est démantelée mais fait encore impression par sa situation et sa puissance. A la veille de la révolution, elle est transformée en un pacifique pigeonier.

Il y a une vaste place, en avant de cette tour, utilisée pour fouler le blé.

L'enceinte démolie. — Au plan inférieur, l'ancienne enceinte est baignée et noyée par le flot des maisons neuves. On avait fait tomber en 1675 un pan de mur attenant à la tour de l'horloge pour agrandir la place du marché. On en fait tomber un autre en 1780, attenant au four de la Place. La ville agrandit ses places publiques en abattant les pans de remparts qui les bordent.

Les anciennes places. — Les places de la ville haute semblent perdre leur ancien nom et leur ancienne importance : le Paty

d'Amont, désigné finalement comme la place dit d'Amon ; le Paty d'Abas, appelé aussi la place d'Embas ou la Grand Place.

L'écrivain qui se souvient en 1787 que la place haute avait été autrefois champ de foire, forum des assemblées populaires et place d'armes, s' imagine à tort qu'elle était en dedans de l'enceinte et semble n'en plus comprendre le vieux nom.

Quant à la place d'Embas, aussitôt que les charrettes s'y retirent, il devient impossible aux habitants de sortir de leurs maisons.

Les places nouvelles. — L'activité de la ville s'est déplacée et s'est localisée sur deux ou trois points de la grande route moderne. Ce sont la place Sainte-Barbe et la place du Pont.

La place Sainte-Barbe est pourvue d'une fontaine en 1727, de banquets destinés à protéger les arbres contre le charroi en 1774. Mais les eaux stagnantes continuent d'y exhaler leur puanteur jusqu'en 1775.

La place des Capucins et la place du Pont sont les places modernes. La seconde a été établie en 1737 et plantée d'arbres en 1762.

Le repeuplement de la ville. — La population, voisine de 5.000 en 1700, avait subi une chute de moitié en 1720. Peu à peu, au cours du siècle elle se relève : elle atteint 2.936 en 1765, 4.000 en 1789, dont 2.666 pour la ville.

L'état des églises, dans ces temps-là, sert d'indice. L'église paroissiale, agrandie pour la deuxième fois en 1677-1678, fut agrandie une troisième fois, après trois ans de travaux, en 1755-1757.

L'extension de la rive gauche. — Le peuplement se manifestait surtout sur la rive gauche. Après la peste, l'évêque Belsunce avait donné à la rive gauche son église particulière : celle des Capucins. Les armes de l'évêque se voient encore au-dessus de la porte.

Les ponts prennent eux aussi une importance nouvelle. On leur consacre de nombreuses dépenses : pont Notre-Dame réparé en 1738, pont de l'Hôpital surbaissé et élargi en 1761, pont des Capucins voté en 1762, pont Saint-Claude reconstruit en 1784.

A Saint-Claude, la route s'était éboulée et le pont avait été emporté par l'Huveaune, ce qui prouve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Le nouvel Hôtel de Ville. — En 1781, la Loge, ou marché au blé, avait été convertie en Hôtel-de-Ville. On en avait démoli et reconstruit la façade. C'est encore notre mairie d'aujourd'hui.

L'animation. — La ville était sans doute plus animée qu'aujourd'hui.

La foire du 14 septembre, qui remontait à Charles IX, s'accompagnait de procession solennelle, mais surtout de bravade, défilé en fanfare et attractions plus ou moins publicitaires.

Les hôtelleries semblent avoir prospéré : logis de la Tête Noire, de la Masse d'Or, des Trois Fleurs de Lys, et plus tard : logis de la Cloche d'Or et de la Pomme.

Les cris d'Auriol. — L'animation était assez grande pour empêcher le curé de dormir :

Il entend de son lit, dès les 4 heures du matin, un maréchal-ferrant qui est tout auprès ; les dimanches et fêtes, tout ce qui se passe de nuit et de jour au cabaret de la Madeleine, le bruit d'un moulin à farine qui est vis-à-vis ; à gauche celui d'un charcutier, et, à droite, celui d'un autre cabaret, sans parler de celui qui est tant de voitures, charrettes et voyageurs qui passent sous ses fenêtres.

LA LIBERTÉ

18. La Révolution

L'Assemblée de la Paroisse (25 mars 1789). — Les Etats Généraux qui se réunirent à Versailles le 5 mai 1789 furent le point de départ de la Révolution.

L'assemblée de la paroisse eut lieu le 25 mars, sous la présidence du curé. Il fallait élire 4 députés à l'assemblée de la Sénéchaussée qui devait se réunir à Aix pour élire les députés aux Etats. Il fallait établir un cahier de paroisse pour servir à préparer à la Sénéchaussée le cahier définitif.

Discours de Séguier et d'Auzière. — Le maire Marie-Philibert de Séguier et l'avocat Auzière prirent la parole. Auzière se servit de la langue provençale afin, dit-il, de se faire mieux entendre.

Eh bien, Messieurs, dit-il, il faut que nous nommions des députés qui iront à Aix épouser nos bescins et dire nos intentions. Il y aura là des députés de toutes les communautés : chacun dira ses raisons qu'on fera écrire dans un livre, et de tous ces députés on en nommera quelques-uns des mieux entendus pour porter ce livre à notre bon Roi, qui nous fera justice et nous soulagera.

Le Cahier de Paroisse. — Le cahier des revendications est intéressant. Ici, comme ailleurs, on voit que ce qui révoltait le plus nos aïeux, c'était l'inégalité et l'injustice des impôts.

Notre bon Roi qui est notre père a su que nous étions accablés d'impôts et que les évêques, les seigneurs, et les gros abbés ne payaient rien... Ne voulez-vous pas, Messieurs, que les seigneurs, les évêques et les gros abbés contribuent comme les autres à toutes les charges publiques.

A cette question tout le peuple a répondu : Oui, oui, oui !
Précisons cependant que les sentiments de la majorité d'Au-

riol étaient alors modérés. Au début on fut favorable à la Révolution, mais on fut rapidement débordé.

Les revendications politiques. — Que demandait le cahier d'Auriol au point de vue politique ?

Il demandait que les Etats Généraux fussent réunis de temps en temps et que le gouvernement fit un compte-rendu des recettes et des dépenses.

Ce n'était pas exiger beaucoup...

Les députés élus. — Les 4 députés désignés furent : le maire Séguier, le Dr Estienne, le notaire Michel et l'avocat Auzière.

Au scrutin d'Aix, Séguier fut élu député aux Etats.

19. La Constituante

L'esprit nouveau à Auriol. — Auriol se solidarise d'abord entièrement avec les réformes.

Les assemblées politiques se tiennent ordinairement dans la chapelle des Pénitents gris ou Pénitents Bourras, sur le côté nord de l'église. Les fêtes révolutionnaires se déroulent sur la Place du Pont, la Place de la Liberté.

La Fête du 14 juillet 1790. — La première fête est le premier anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1790.

Tous les citoyens d'Auriol, avec la municipalité décorée de l'écharpe, se rendirent sur la place du Pont, où était dressé un autel entouré de la garde nationale, la bannière aux trois couleurs nationales déployée... A l'heure de midi, la formule du serment ayant été prononcée, un cri général et unanime a retenti de toutes parts : « Vive la nation, la loi et le roi ! Nous jurons d'être inséparablement unis avec tous nos frères français, de nous aimer toujours et de nous secourir en cas de nécessité, d'un bout du royaume à l'autre, pour conserver et maintenir notre liberté. »

Les prêtres réfractaires à Auriol. — L'unanimité du début va cependant se rompre en 1791.

Il suffira pour cela de la Constitution civile du Clergé. La Constituante, pour faire face au déficit, avait voté la saisie et la vente des biens de l'église. La chose ne devait pas aller toute seule.

Les maires modérés de 1790 et de 1791 ne sont plus de mise. L'avocat Auzière, esprit plus libéral, devient maire.

Le curé et ses prêtres, après avoir prêté serment, se rétractent et sont, de ce fait, prêtres réfractaires. Le curé Gueydon Deplanque se cache à Marseille. L'abbé Guigou émigre en Italie, l'abbé Bringier en Autriche. De douze prêtres, il n'en reste bientôt plus qu'un seul.

Auzière y supplée en faisant désigner le pro-curé Laidet.

On peut donc dire qu'à partir de la Constitution civile, une partie du clergé d'Auriol se retire et s'associe à la contre-révolution.

La Société populaire. — Au même moment, le parti de la révolution s'organise dans la forme d'un club

Le club des Jacobins de Paris était représenté à Marseille par la Société des Amis de la Constitution, et cette Société avait une succursale à Auriol.

20. La Législative

L'activité des militants. — Le gouvernement de Louis XVI et de l'Assemblée Législative, d'une durée d'un an, fut marqué à Auriol par l'activité du Club et plusieurs incidents, dont un sanglant, entre le Club et le parti modéré.

Il y eut une manifestation des clubistes lors de l'élection du maire Raymond, le 24 juin 1792.

Le Club prend possession de la Chapelle des Bourras, où il tient séance.

La Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité. — Le 16 août, la suspension du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du roi, est annoncée dans la ville.

Le Club change de nom et devient la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité.

L'appui que lui donnent du dehors les clubistes de Marseille ne lui est que trop nécessaire, le sentiment d'une fraction importante d'Auriol se montrant de plus en plus réfractaire.

Les incidents du Club. — En juillet, quelques membres du Club d'Auriol avaient été expulsés et des clubistes de Marseille

et d'Allauch en visite avaient été invectivés et frappés de coups de baïonnette.

La riposte fut énergique.

Le 13 septembre 1792, deux des commissaires du Club, Hermann et Bernard d'Allauch, accompagnés de deux délégués du département, entrèrent dans Auriol avec une colonne de 1.500 Marseillais.

L'exécution de Gorse et de Dol (13 septembre 1792). — Ils appréhendèrent le boulanger Gorse dans sa maison de la rue Collette, ils pourchassèrent le chanfre Dol dans la Grand Rue, c'est-à-dire la rue Paroisse, et se saisirent aussi de lui en le rouant de coups.

Le premier aurait été victime de vengeances personnelles, le second avait refusé ses services au curé constitutionnel.

Ils payèrent pour de plus coupables.

On les pendit vis-à-vis l'un de l'autre dans des arbres devant l'église des Capucins.

Lévy d'une contribution sur les réacteurs. — Les commissaires dressèrent une liste de 84 aristocrates et répartirent sur la ville une contribution de 4.500 livres. Le notaire de l'endroit, François-Christine Michel, fut chargé de la lever... « Il me faut tant ou votre tête »... Tous ne s'exécutèrent pas sans regimber... Le foulonnier Hyacinthe Lambert avait été taxé à six francs. Il alla demander à Hermann la raison de l'amende qui le frappait. Hermann garda quelques instants le silence, puis répondit durement : « Payez, vous plaidez après votre cause ».

21. La Convention

Les élections du premier degré pour la Convention. — L'assemblée des citoyens s'était réunie le 26 août dans la ci-devant église des Capucins pour désigner 8 électeurs chargés d'élire les députés à la Convention Nationale.

L'acceptation de la République. — L'année 1793, année tragique, allait permettre d'apprécier le degré de développement politique des populations.

Les Bouches-du-Rhône avait élu, c'est un fait, 6 députés montagnards, 4 députés girondins, 2 députés de la Plaine.

C'est un fait encore que, le bataillon du 10 août étant rentré à Marseille le 22 octobre, on organisa à Auriol une grande fête patriotique sur la Place de la Liberté. Le soir, la Garde Nationale faisant la haie, on chanta autour d'un feu de joie le fameux Chant des Marseillais.

Le procès de Louis XVI ne divise pas encore les opinions : les 12 députés du département votèrent la culpabilité, 10 votèrent la mort.

Le soulèvement fédéraliste. — Mais le déchirement de la Convention et la proscription des Girondins furent le signal dans le sud-est d'un soulèvement de 4 mois. Le soulèvement, connu sous le nom de Mouvement Fédéraliste, fut essentiellement girondin à l'origine, mais, sur la fin, il avait complètement changé de nature, il était devenu un instrument du parti royaliste.

Les sections. La section d'Auriol (16 juin 1793). — Le Mouvement Fédéraliste s'exprima par les Sections : elles se formèrent à Marseille le 28 avril et commencèrent par expulser les deux représentants montagnards en mission. La Section d'Auriol se constitua le 16 juin.

Les Montagnards chassés. — Elle commença par procéder à l'épuration du corps municipal élu le 23 décembre précédent.

Le maire, Marc-Antoine Guilton, un boulanger enrichi, semble avoir pris des responsabilités personnelles dans cette espèce de coup de force. Il conserva la première magistrature, en sorte qu'on peut le soupçonner d'avoir eu le premier rôle dans ce scénario.

Le serment fédéraliste (30 juin 1793). — Le 30 juin, le Comité de Sûreté Générale, Guilton en tête, prêta le serment suivant :

« Nous jurons, en présence de tous les membres ici assemblée et du peuple, de ne plus reconnaître les décrets de la Convention Nationale depuis le trentième mai dernier, et, jusqu'à ce que son intégrité soit rétablie, de n'avoir aucune correspondance directe avec elle; de ne plus obéir aux ordres des délégués de la Convention dans le département, d'approuver le manifeste de Marseille aux républicains français et de reconnaître le tribunal populaire; de faire respecter les personnes et les propriétés; de concourir à l'affermissement de la République une et indivisible; de maintenir l'égalité, la liberté, et de mettre en arrestation les commissaires conventionnels qui paraîtront dans le département et dans notre Commune. »

La Municipalité fédéraliste. — Le 1^{er} juillet fut élue la nouvelle municipalité avec Guitton comme maire et quelques personnalités à présent très en retard sur la marche des événements. On y trouvait deux ex-consuls du temps de Louis XV : Chrysostome de Velin-Tournon, riche bourgeois qui cachait les prêtres réfractaires ; Joseph Gouirand, maître maréchal, d'esprit entêté et processif.

Ils prêtèrent le serment de ne plus reconnaître la Convention jusqu'à ce que son intégrité fût rétablie.

Les Sections se préparèrent à s'associer à l'immense soulèvement qui se dressait contre la Montagne.

Le Tribunal Populaire. La Terreur Blanche. — Ils organisèrent contre les opposants le Tribunal Populaire.

La réaction, comme on voit, avant de stigmatiser les excès de la Montagne, avait elle-même montré le chemin. Les historiens estiment qu'il y eut de sa part un commencement effectif de Terreur blanche.

La Section d'Auriol profita des circonstances pour arrêter divers Clubistes, à leur tête le curé constitutionnel Laidet. Elle les fit incarcérer dans les geôles de Marseille en attendant le jugement du Tribunal Populaire.

Succès sans lendemain cependant, comme tous ceux qui ne se fondent pas sur le sentiment populaire réel.

La victoire des Montagnards. — L'armée de la Convention, commandée par Carteaux, fit son entrée à Marseille le 25 août.

La situation se retourne.

A Auriol, la municipalité ancienne se réinstalle. La municipalité fédéraliste, Guitton en tête, se disperse et se cache. Le curé Laidet, remis en liberté par Carteaux, rentre à Auriol en triomphateur.

Le 4 septembre, tous les compromis sont en fuite.

La Terreur rouge. — La guillotine s'érige à Marseille sur la Place ex-Royale, devenue la Place de la Liberté, aujourd'hui la Place de la Bourse.

Le 17 septembre, la Convention vote la fameuse loi des Suspects.

Armés de cette loi, deux commissaires du Comité de Salut Public arrivent à Auriol le 25. Le 2 octobre, les parents des émigrés ont ordre de se présenter à la Maison commune dans les 24 heures.

Les six proscrits d'Auriol. — La première exécution sera celle de l'abbé Froment, le 6 octobre.

A partir de décembre, Maignet représente à Marseille la Montagne et la Terreur dite rouge. Le trompette et valet de ville Playot est exécuté le 8 décembre, le maréchal-ferrant Gouirand le 14 décembre.

Au printemps, ce sera le tour du curé Béranger le 24 mars, de Chrysostome Velin le 4 avril, du cultivateur Lagier le 5 avril.

Faute du maire, on avait exécuté le valet de ville !

L'abolition du culte catholique. — La fraction hébertiste de la Montagne eut son influence maximum pendant cet hiver-là.

Le culte catholique fut aboli. L'ancienne chapelle Sainte-Croix fut démolie. Les églises furent vendues et changées en magasins : cave et cellier à Saint-Pierre, grenier à paille et à foin à Sainte-Barbe et aux Pénitents-Blancs, bois et planches aux Capucins.

L'église paroissiale, où les bustes de Marat et de Lepelletier avaient remplacé les statues des saints, était affectée aux assemblées populaires et aux fêtes républicaines.

Les Fêtes de la déesse Raison. — Le jour de décadi, elle servait au culte de la déesse Raison.

Il se faisait dans la rue un défile. D'abord des femmes ornées de rubans tricolores, tenant dans leurs mains un rameau de laurier. Puis des jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de fleurs. Puis la déesse Raison portée sur un trône par quatre citoyens. C'était une jeune femme aussi belle que possible, vêtue d'une ample draperie blanche, les épaules couvertes d'un manteau bleu et la tête coiffée du bonnet phrygien. Elle était précédée d'un orchestre exécutant des chants patriotiques. Dans le cortège suivaient le corps municipal, le comité de surveillance, la société populaire, etc...

Le cortège entra à l'église. La déesse siégeait sur l'ancien maître-autel. Le programme comportait des chants, la lecture de la Déclaration des Droits, les nouvelles des armées, etc...

La répudiation du sacerdoce. — C'est dans cette ambiance que le curé constitutionnel Laidet, ainsi que deux anciens prêtres d'Auriol, l'abbé Reboul et l'abbé Gabriel Guigou, déclarèrent répudier le sacerdoce. Laidet et Guigou en usèrent aussitôt pour adopter la vie laïque et pour se marier.

Lettre du citoyen Bonaparte à la Municipalité d'Auriol (4 février 1794). — Les armées de la République cependant se signalaient par une épopée héroïque.

Le lieutenant Bonaparte, commandant de l'artillerie devant Toulon, participe à la reprise de la ville, que les Fédéralistes avaient livrée aux Anglais. Le 4 février 1794, il écrit à la Municipalité d'Auriol pour requérir 3.000 fascines, c'est-à-dire 3.000 fagots. Sa lettre est une des curiosités de nos archives municipales. Disons d'ailleurs que la mère et les sœurs du lieutenant Bonaparte résidèrent à Saint-Zacharie entre mai et septembre 1794.

22. Le Directoire

La tolérance relative. — Les excès de l'époque révolutionnaire doivent être admis par tous les esprits épris de tolérance. Mais il convient de les réduire à leurs justes proportions.

La persécution contre les prêtres refractaires, par exemple, disparut pratiquement après Thermidor. Les prêtres, appointés par l'Etat, devaient lui prêter serment, mais c'est une chose qui nous semble toute naturelle.

La faiblesse du Gouvernement. — La situation intérieure s'aggrave. Le gouvernement affaibli crée de fâcheux précédents en matière de coups de force.

Le 18 fructidor (4 septembre 1797) le Directoire sabre les Conseils et expulse les députés royalistes. Le parti réacteur s'était sans doute signalé à Auriol aussi : après le Coup d'Etat, la municipalité fut, elle aussi, expulsée.

La seconde Terreur. — Le 30 prairial (10 juin 1799), les Conseils sabrent le Directoire et expulsent les Directeurs douteux. Il s'ensuit une dernière période jacobine que certains appellent la seconde Terreur.

L'abbé Gassin, originaire d'Auriol, et un de ses plus anciens prêtres, fut surpris à Saint-Julien, au fond d'un puits où il se cachait, et fusillé à la Plaine comme prêtre réfractaire à la fin de juillet 1798.

Ce fut la dernière exécution.

La Terreur avait fait en tout 7 victimes à Auriol.

Les chouans. L'extension du banditisme. — Les bandits royaux, comme on les appelait, en ont fait bien davantage après le 9 thermidor. Les Chouans, soi-disant royalistes, principalement déserteurs, infestaient les bois de la Lare et du Regagnas. Ils étaient par bandes de 15 à 40 hommes. La police faisait des battues mais n'attrapait que des individus, comme Toussaint Rostand ou Marius Pichon, ancien boulangier devenu égorgeur, tous deux d'Auriol. Le 24 septembre 1799, une embuscade de 30 brigands attaqua et tua sur la route de Trets le citoyen Paul Gaimard, maire républicain de Saint-Zacharie.

23. Le Consulat

Les Chouans à Auriol. — Le coup d'Etat du 18 brumaire n'amène pas immédiatement l'ordre.

Les bandes armées qui terrorisent la région, s'intitulant Chouans, et se disant royalistes, se signalent encore.

Le 23 septembre 1800, une bande de 40 individus, venue de Saint-Zacharie, envahit l'auberge de la Cloche et tire sur la sentinelle de la tour de l'horloge. Mais la sentinelle sonne le tocsin et les habitants forcent la bande à se retirer sur la colline Sainte-Croix, d'où elle continue à tirailler sur le bourg. Il fallut le secours de Roquevaire pour disperser la bande.

L'absence de répression. — Les autorités locales ne sévissaient pas, effet de la complicité pour les uns et de la crainte pour les autres.

Des armes furent volées jusque dans la mairie !

Des bandits vinrent manœuvrer jusque devant la chapelle des Boyers et tuèrent un gendarme.

On cite même un ancien notaire d'Auriol, Vincent Maunier, qui s'était fait chef de bande et qui attaquait les paysans et les voyageurs.

Le retour de la réaction. — L'anarchie pourtant touche à sa fin. L'autorité va reparaitre avec l'Empire, une autorité despotique.

A partir de 1800, le maire n'est plus élu. Il est nommé par le préfet.

Le Concordat est signé. Les prêtres de l'ancien régime sortent de leur cachette, comme le curé Gueydon, ou rentrent de l'émi-

gration, comme les secondaires Bringier et Pierre Guigou. Gueydon reprend sa cure. Bringier sera son successeur. Guigou sera évêque d'Angoulême.

L'ancien maire fédéraliste faisait lui aussi sa réapparition, promenant dans la ville son tricorne et ses souliers à boucles. Il ne manquait plus qu'une chose.

La proclamation de l'Empire. — Le 18 mai 1804, un sénatus-consulte rétablit l'Empire. Le Conseil municipal d'Auriol le fit publier dans toutes les rues et places. Le crieur public, après un appel de trompette, en présence du maire et de ses deux adjoints, à la tête d'une foule nombreuse, fit la lecture du décret.

Ainsi commençait l'Empire.

L'Empereur conquis en 1815. — Vous savez comment il finit ; et c'est ainsi qu'a toujours fini, hélas, le pouvoir personnel !

La population d'Auriol arracha en 1815 la statue de l'empereur de la salle des séances et la traîna sur une civière, sous les huées, en la couvrant d'ordures.

24. Coup d'œil sur le XIX^e Siècle

Les citoyens éminents d'Auriol. — La petite ville d'Auriol, comme l'a remarqué Camille Jullian, est restée fidèle à son origine romaine. Elle a produit plusieurs érudits éminents : après Plumier et le Dr Raymond, elle a eu au XIX^e siècle les frères Charles et Jacques Bosq (morts en 1862 et 1866). Joseph Albanès (1822-1897) et J.-L. Bargès (1810-1896). Nous souhaitons que les travaux savants de ces deux derniers sur l'histoire d'Auriol ne soient pas perdus et que quelqu'un les imprime. Auriol a produit plusieurs fonctionnaires éminents du premier Empire et de la Restauration : Pierre Guigou qui fut évêque d'Angoulême (1767-1842), Laget de Bardelin, qui fut un des rédacteurs du Code Civil (1716-1810). Le regretté Pierre Pasquier est cependant celui de nos concitoyens qui s'éleva à la plus haute magistrature. Il fut Gouverneur général de l'Indo-Chine et fut ainsi appelé, en qualité de proconsul de la République, à gouverner des peuples.

L'agriculture. — La vigne était, jusqu'à 1882, la principale

culture à Auriol. Elle occupait toutes les pentes, et par exemple le versant sud du Régagnas. Le phylloxera la détruisit complètement en 1882. De 656 hectares qu'elle occupait en 1864, elle est aujourd'hui tombée à 5 hectares. Les principales cultures sont aujourd'hui : le blé, le foin, les légumes verts et les olives. L'huile passe pour excellente : il y a 4 moulins à huile à Auriol. Le moulin à blé de Joux n'est qu'une survivance des anciens âges.

L'industrie. — L'industrie mi-domestique et mi-urbaine du Moyen-Age, la manufacture, sont impuissantes à se maintenir contre la machinofacture moderne. Il y eut bien un essai d'usine chimique à Pinchinier. Mais l'usine, établie en 1818, à force de mauvais procédés, abandonna son exploitation en 1835. Les moulins à foulon qui existaient à Saint-Pierre et à Saint-Claude en 1820 ont disparu. La papeterie de Moulin-de-Redon, qui comptait 45 ouvriers en 1820 n'en avait plus que 6 en 1911. L'agriculture et surtout l'industrie ont donc subi une crise accentuée au XIX^e siècle.

La population. — La diminution de la population a été considérable depuis 1820. Cette diminution était dissimulée jusqu'en 1880 parce qu'une agglomération se formait au nord-ouest, à la Bourine. De 3.800 habitants en 1816, on passait à 5.323 habitants en 1851. Mais la Bourine fut détachée d'Auriol en 1880 pour former la nouvelle commune de La Bouilladisse. La population de la commune d'Auriol s'abaissa dès lors à 2.701 habitants en 1911. On constate seulement un léger relèvement depuis la guerre, non à la ville qui décroît toujours, mais dans les hameaux.

Les monuments anciens. — La Tour de l'horloge, l'ancienne porte d'Amont a été surélevée en 1824. Quelques fragments du rempart ancien se voient encore sur son côté nord, ainsi que dans la rue qui s'ouvre dans cette même direction. La Tour Magne démantelée flanquait encore le rempart au milieu du siècle. A la fin du siècle, les ruines de la chapelle du château étaient encore debout sur leur colline historique : on en conservait la croix de fer, érigée derrière la colline, et le bénitier. La chapelle Saint-Pierre, vendue comme bien national, avait été démolie par son propriétaire en 1851.

Les édifices nouveaux. — L'Hôtel de Ville de 1781 fut un

peu rajeuni : l'escalier et l'écusson de la ville furent établis en 1814. La soi-disant Maison seigneuriale dont la façade surplombe aujourd'hui la rue Etroite est une simple maison en forme de château-fort, construite par un certain Saint-Michel qui y mourut en 1801. La chapelle Sainte-Croix qui domine la ville à 370 mètres d'altitude est une reconstruction de 1832. L'église d'Auriol fut elle aussi entièrement reconstruite et agrandie en 1856-1858. Les églises d'Auriol ne présentent aucun caractère historique.

Conclusion

Le XIX^e siècle se résume facilement. Deux essais de dictature terminés par des catastrophes. Trois essais de république qui sont des mises au point successives. Le progrès est là. Surtout quand on fait la comparaison du présent avec l'oppression, la famine, la peste et la guerre des anciens âges. Le progrès des lumières et des libertés nous a donné la République et nous permettra de l'améliorer de plus en plus suivant les lois de l'évolution nécessaire.